



## SOMMAIRE

	Page.
Point 95 de l'ordre du jour : Cinquantenaire de l'Organisation internationale du Travail (fin) .....	1

Présidente : Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

## POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR

Cinquantenaire de l'Organisation internationale  
du Travail (fin)

1. M. AGUILAR MAWDSLEY (Venezuela) [*traduit de l'espagnol*] : C'est la reconnaissance et un souci de justice qui poussent la délégation du Venezuela à participer à la célébration du cinquantenaire de l'Organisation internationale du Travail.
2. La reconnaissance, parce que le Venezuela, comme tant d'autres pays d'Amérique latine, a bénéficié du généreux concours de l'OIT. Il suffit de rappeler, à titre d'exemple, l'aide apportée au Venezuela par cette organisation dans l'élaboration de ses lois sur le travail et la sécurité sociale; l'influence positive qu'ont exercée sur sa législation, sa doctrine, sa jurisprudence et ses méthodes administratives, les conventions et recommandations de l'OIT, dont beaucoup ont été ratifiées par le Venezuela; ou encore l'assistance technique que mon pays a reçue pour exécuter divers programmes d'un grand intérêt et les encouragements qu'ont trouvés nos entreprises et nos organisations syndicales dans les principes et les activités de l'OIT.
3. Un souci de justice enfin, parce que l'OIT mérite la reconnaissance particulière de tous les pays épris de paix qui adoptent et respectent les principes inscrits dans sa Constitution et dans la Déclaration de Philadelphie<sup>1</sup> sur les buts et les objectifs de l'OIT, et surtout la reconnaissance des pays en voie de développement pour lesquels l'idée exprimée avec une éloquente simplicité dans le premier alinéa du préambule de la Constitution de l'OIT, "Attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale", est de la plus haute importance.
4. Pour la délégation du Venezuela, cette déclaration indique la voie à suivre non seulement à l'OIT, mais à tous les organismes des Nations Unies, et d'une façon plus générale encore à toute l'humanité. Cette voie, nombreux

<sup>1</sup> Déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation internationale du Travail, adoptée par la Conférence générale en sa vingt-sixième session réunie le 10 mai 1944 à Philadelphie. Le texte figure en annexe à la Constitution.

sont ceux qui l'ont empruntée surtout dans les pays industriellement très développés, mais, il faut le dire avec regret, bien peu sont ceux qui ont appliqué ces principes dans les relations internationales.

5. Comme le disait M. Aristides Calvani, ministre des affaires étrangères du Venezuela, dans son intervention au cours du débat général à la présente session [1779<sup>ème</sup> séance], ce qui manque aujourd'hui, c'est une justice sociale internationale soucieuse du bien commun universel.

6. Excellent est le principe énoncé à l'alinéa c de l'article I de la Déclaration de Philadelphie, selon lequel "la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous", et combien on en fait peu de cas alors qu'il est non seulement une vérité première souvent confirmée par les faits, mais aussi une mise en garde et un avertissement.

7. Les révolutions qui ont ébranlé jusque dans ses fondements mêmes l'organisation sociale et économique de tant d'Etats, et les contestations et conflits qui ont surgi et surgissent encore dans d'autres pays, même dans ceux qui semblent à l'abri de telles confrontations, démontrent très clairement que la paix et la sécurité d'une nation ne sauraient exister si la justice ne règne pas.

8. De même, sur le plan des relations internationales, on observe chaque jour avec plus de netteté l'existence de tensions provoquées par la division du monde en deux groupes de nations : celles qui ont les moyens d'assurer à leurs habitants, ou à la majorité d'entre eux, des conditions de vie compatibles avec la dignité inhérente à la personne humaine, et celles, malheureusement les plus nombreuses, sur le territoire desquelles des millions d'êtres humains représentant les deux tiers de l'humanité se voient privés des biens matériels et spirituels les plus élémentaires.

9. Rien ne paraît plus approprié à ce sujet, que les admirables paroles prononcées par Sa Sainteté le pape Paul VI, dans son allocution, le 10 juin 1969, devant la Conférence internationale du travail. Sa Sainteté a déclaré :

"Il vous faut aussi assurer la participation de tous les peuples à la construction du monde et vous préoccuper dès aujourd'hui des moins favorisés, tout comme vous aviez hier pour premier souci les catégories sociales les plus défavorisées. C'est dire que votre oeuvre législative doit se poursuivre hardiment, et s'engager sur des chemins résolument nouveaux, qui assurent le droit solidaire des peuples à leur développement intégral, qui permettent singulièrement à tous les peuples de devenir eux-mêmes les artisans de leur destin. C'est un défi qui vous est aujourd'hui lancé à l'aube de la deuxième Décennie du développement. Il vous appartient de le relever. Il vous revient de prendre les décisions qui éviteront la retombée

de tant d'espoirs et juguleront les tentations de la violence destructrice. Il vous faut exprimer dans des règles de droit la solidarité qui s'affirme toujours plus dans la conscience des hommes. Tout comme hier, vous avez assuré par votre législation la protection et la survie du faible contre la puissance du fort, . . . il vous faut désormais maîtriser les droits des peuples forts et favoriser le développement des peuples faibles, en créant les conditions non seulement théoriques, mais pratiques d'un véritable droit international du travail, à l'échelle des peuples. Comme chaque homme, chaque peuple doit pouvoir en effet, par son travail, se développer, grandir, en humanité, passer de conditions moins humaines à des conditions plus humaines. Il y faut des conditions et des moyens adaptés, une volonté commune dont vos conventions librement élaborées entre gouvernements, travailleurs et employeurs pourraient et devraient fournir progressivement l'expression. Plusieurs organisations spécialisées travaillent déjà à construire cette grande oeuvre. C'est sur cette voie qu'il vous faut progresser<sup>2</sup>."

10. Ce qui précède montre bien la sagesse et l'ampleur de vue des hommes qui ont créé l'OIT et de ceux qui ont rédigé et adopté sa constitution et ses textes fondamentaux en établissant des principes qui conservent aujourd'hui toute leur valeur et leur force, malgré les années écoulées.

11. L'OIT a su rester fidèle à ses principes et elle peut faire état à ce jour d'une oeuvre impressionnante par ses dimensions et sa qualité et par l'influence qu'elle a exercée sur la création de conditions de travail et de niveaux de vie plus justes pour tant de nations.

12. Il faudrait beaucoup de temps pour énumérer tout ce que la communauté internationale doit à l'OIT, mais nous ne pouvons pas ne pas mentionner l'oeuvre magistrale qu'elle a accomplie en matière de législation internationale du travail, son importante contribution dans la campagne pour le respect et la jouissance effective des droits de l'homme, l'assistance technique importante qu'elle a fournie à de nombreux pays et la part qu'elle a prise à l'étude des problèmes sociaux dans le monde. A ces différentes activités, il faut ajouter le travail considérable qu'elle a accompli dans le domaine de la formation et le perfectionnement des cadres du gouvernement et des entreprises, sous la forme de cours, de cycles d'études et par les réunions mêmes de ses organes principaux et subsidiaires.

13. Cette vue d'ensemble rapide et très générale des aspects les plus marquants de l'activité de l'OIT montre cependant l'importance de sa contribution à la tâche commune qui est d'édifier une nouvelle communauté internationale, fondée sur la coopération et l'amitié de tous les hommes et orientée vers le développement intégral et solidaire des peuples.

14. L'OIT a bien mérité le prix Nobel de la paix décerné à ceux qui, individus ou institutions, ont rendu des services éminents à la cause de la paix. Permettez-moi, au nom du Venezuela et en mon nom personnel, de présenter à l'OIT, par l'entremise de M. David Morse, son directeur général, les

<sup>2</sup> Allocution prononcée à la neuvième séance (séance spéciale) de la 53<sup>ème</sup> réunion de la Conférence internationale du Travail (Genève, 4-26 juin 1969).

félicitations les plus chaleureuses et les plus sincères pour cette distinction méritée.

15. Deux principes ont très fortement marqué la vie et l'oeuvre de l'OIT : son tripartisme et sa vocation universelle. La participation active de travailleurs et d'employeurs aux côtés de représentants des gouvernements, trait original et caractéristique de l'OIT, confère à ses délibérations cette spontanéité, cette sincérité qui font parfois défaut aux réunions qui ne comprennent que des représentants de gouvernements.

16. Sans abandonner la structure qui lui a permis d'obtenir de si bons résultats, l'OIT a su rester fidèle à sa vocation universelle et elle compte aujourd'hui parmi ses membres des Etats ayant des systèmes sociaux et économiques différents et des stades variés de développement.

17. Si l'OIT a su demeurer fidèle aux principes qui ont présidé à sa création, si elle a été capable de réaliser une oeuvre exemplaire, si elle a su s'adapter aux grands changements intervenus au cours des 50 dernières années, c'est parce qu'elle répond aux besoins véritables et aux aspirations des peuples du monde et parce qu'elle a eu la chance et le privilège de pouvoir compter sur des dirigeants inspirés, aux vues prophétiques, qui ont su prévoir l'avenir sans négliger le présent ni oublier le passé. Les noms d'Albert Thomas, d'Harold Butler, de John Winant, d'Edward Phelan et de David Morse seront toujours associés à l'histoire, à la vie et à l'oeuvre de l'OIT qui coïncident pour une large part avec la vie et l'oeuvre de tous ces grands fonctionnaires internationaux.

18. Sans vouloir méconnaître les mérites de ses prédécesseurs, je voudrais cependant m'arrêter un moment pour rendre hommage au Directeur actuel de l'OIT, M. David Morse, non seulement parce qu'une amitié personnelle nous lie et parce que j'ai eu l'occasion de travailler en coopération étroite avec lui en ma qualité de représentant du Venezuela au Conseil d'administration et à la Conférence de l'OIT pendant quelques années, mais parce que David Morse a été appelé à diriger les activités de l'Organisation pendant plus de 20 ans, dans une période difficile, marquée par de grandes transformations. Si l'OIT a pu faire face à ces difficultés, si elle a pu s'adapter aux exigences de l'époque moderne, c'est pour une grande part grâce à la perspicacité, au tact, à la capacité de travail et au dévouement de M. David Morse, à la tête d'une équipe de direction composée d'hommes éminents venant de pays et de continents divers, que nous le devons.

19. Aujourd'hui, l'OIT se prépare à entreprendre un programme mondial de l'emploi en vue de résoudre l'un des plus graves problèmes qu'affronte l'humanité, et notamment les pays en voie de développement. Ce programme qui est la principale contribution de l'OIT à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a suscité la satisfaction générale et mérite tout notre appui.

20. Cette oeuvre et d'autres tâches assurent la vitalité et la permanence de l'OIT au cours des années à venir d'autant plus que, dans les pays en voie de développement et même dans les pays industrialisés, l'OIT peut et doit remplir un rôle d'importance extrême en implantant la justice sociale, seule base d'une paix véritable dans le monde.

21. M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Permettez-moi, au nom de la délégation de l'URSS, de saluer l'Organisation internationale du Travail, qui célèbre cette année son cinquantième anniversaire. En exprimant ses félicitations, la délégation soviétique n'a pas l'intention de louer ce qui a été accompli avec succès ni d'émettre des critiques et des reproches sur ce qui n'a pu être fait ou n'a pas été fait comme il aurait fallu par l'OIT.

22. En formulant les vœux d'un Etat socialiste, où la totalité du pouvoir appartient aux travailleurs, ouvriers, paysans et travailleurs intellectuels, nous pensons à l'avenir plus qu'au passé, bien qu'il soit important et utile de tirer des leçons de l'expérience passée pour l'activité future de l'Organisation.

23. L'OIT a été fondée à une époque marquée par un progrès social considérable et le développement rapide du mouvement révolutionnaire ouvrier dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, qui a également provoqué l'apparition des puissants mouvements de libération nationale dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. C'est précisément au cours de cette période que se sont constituées d'importantes organisations politiques professionnelles, tant nationales qu'internationales, ainsi que des centres représentant la classe ouvrière, c'est-à-dire la force la plus progressive et la plus révolutionnaire du monde contemporain. La manifestation la plus frappante de l'essor révolutionnaire pris par le mouvement international des travailleurs est la victoire de la révolution socialiste en Russie qui a ouvert une nouvelle voie dans la lutte pour libérer les travailleurs du joug de l'exploitation et de l'esclavage colonialistes. Cette voie est celle de la naissance et de l'essor du système d'économie socialiste fondé sur la propriété publique des moyens de production et l'égalité du travail entre travailleurs produisant librement des biens d'ordre matériel et d'ordre spirituel. En plus de ces influences progressistes qui ont favorisé la création de l'OIT et la définition de ses buts et conditions de travail, se sont manifestés d'autres phénomènes socio-économiques et politiques caractéristiques du XXème siècle. Il s'agit avant tout des phénomènes liés au passage du capitalisme au développement des monopoles, lorsque la libre concurrence entre les chefs d'entreprise a été remplacée par le règne des cartels et des trusts, liés également à l'apparition d'un capitalisme d'Etat et de monopole dans le cadre duquel s'est effectuée la coalition des grands monopoles et de l'Etat bourgeois en face de la solidarité croissante des masses ouvrières dans leur lutte contre l'emprise du capital et contre l'oppression d'un grand nombre de pays par une poignée d'empires colonialistes et de monopoles impérialistes tout puissants.

24. Tous ces problèmes socio-économiques compliqués devaient se refléter dans la nature de l'Organisation internationale qui avait à participer à l'élaboration des principes régissant les relations entre Etats en matière d'organisation du travail social et de l'élaboration de la législation du travail. L'OIT devait, par ces activités, répondre au difficile défi de l'époque. Aujourd'hui, lorsqu'on contemple le chemin parcouru en un demi-siècle, on peut dire que l'OIT, ayant rencontré maintes difficultés, a montré qu'elle n'avait nullement un caractère artificiel, que nombre de ses programmes témoignent de la pleine conscience qu'a l'OIT de ses responsabilités vis-à-vis des travailleurs du monde entier.

25. Fidèle au principe de coopération entre tous les Etats, quels que soient leurs systèmes socio-économiques, le Gouvernement soviétique considère l'OIT comme l'une des institutions spécialisées les plus importantes dans le cadre des Nations Unies. L'Union soviétique approuve tout particulièrement la partie de la Charte de l'OIT qui prévoit pour tâche d'améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs. Cette tâche correspond aux principes léninistes fondamentaux de la solidarité internationale entre les travailleurs de tous les pays du monde. Ces principes ont inspiré le Gouvernement soviétique depuis la grande révolution socialiste d'Octobre qui a établi le pouvoir des travailleurs sur un sixième de notre globe et en même temps fortement aidé les travailleurs du monde entier dans leur lutte pour leurs droits sociaux, économiques et politiques contre l'exploitation immodérée. Depuis ce temps, le monde a connu de gigantesques changements. Un tiers de l'humanité déjà s'est engagé sur la voie du socialisme. Le socialisme mondial est une force déterminante dans la lutte anti-impérialiste. Des peuples autrefois sous le joug direct ou indirect du colonialisme montent à l'avant-scène de l'Histoire; des dizaines de nouveaux pays ont surgi des ruines des anciens empires coloniaux. Le rôle des mouvements de libération nationale continue de croître en importance dans le processus révolutionnaire mondial. La classe ouvrière du monde entier est une des plus grandes forces révolutionnaires du monde actuel. C'est dans ses rangs que se forment les liens universels de fraternité et de solidarité de classe; partout la lutte des travailleurs se poursuit. Le monde capitaliste subit brusquement des pressions accrues de la part des masses populaires qui exigent des changements sociaux. Il est particulièrement intéressant de constater combien la classe ouvrière, les travailleurs du monde entier, sont de plus en plus unis dans leur lutte contre les intrigues militaires impérialistes, la renaissance du fascisme, et en faveur de la sauvegarde et du développement des libertés démocratiques et de l'indépendance nationale. La victoire des forces du socialisme, du mouvement international des travailleurs et des luttes de libération nationale remportée au cours des dernières décennies témoigne de la grande force et de la vitalité des idées de Lénine.

26. La meilleure organisation des travailleurs dans le combat qu'ils mènent pour défendre leurs intérêts vitaux est une des caractéristiques de l'étape actuelle de la lutte des classes dans le monde capitaliste. Les prévisions des économistes, sociologues et historiens bourgeois ne se sont pas réalisées; les travailleurs des pays capitalistes développés ne sont pas devenus, sous l'influence de la révolution technique et scientifique, des éléments passifs de la société. Leur lutte se caractérise aujourd'hui par son organisation et sa persévérance devant la résistance opiniâtre du capitalisme monopolistique et étatique qui empêche que ne soient résolus les problèmes du moment et satisfaites les demandes des travailleurs. La révolution scientifique et technique qui occupe une place toute particulière dans les arguments des apôtres du capitalisme qui ont inventé la théorie dite de la disparition de la lutte des classes ne pouvait ni ne peut résoudre les problèmes sociaux. Au contraire, elle a accru les contradictions propres au capitalisme, opposition entre le travail et le capital, entre le caractère public de la production et les moyens d'appropriation capitaliste privée. Les progrès de la science et de la technique ont provoqué des changements considérables dans les forces productives

dont le principal élément est, comme chacun le sait, le travail de l'homme. Ce n'est pas seulement l'appareil de la production qui s'est renouvelé, mais la classe ouvrière qui a acquis une nouvelle valeur, car son niveau de formation professionnelle et d'éducation s'est élevé. En même temps, de larges couches de travailleurs, dans les conditions de production du monde capitaliste, subissent les conséquences socialement fâcheuses de la révolution scientifique et technique qui a conduit, dans une situation de capitalisme d'Etat et de monopole et où règne la dangereuse suprématie des industries de guerre, à un enrichissement fabuleux des sociétés capitalistes géantes, à l'aggravation de l'exploitation, à l'intensification du travail et à la montée du chômage.

27. Dans ces conditions, l'oeuvre utile réalisée par l'OIT dans l'élaboration de normes internationales concernant les questions sociales ouvrières revêt une importance considérable. De nombreuses décisions de l'Organisation ont eu une influence positive sur le développement de la législation sociale dans différents pays; mais pour que ces décisions puissent être appliquées, il faut que l'OIT soutienne la juste lutte menée par les travailleurs de plusieurs pays contre le chômage, pour la diminution des heures de travail, pour l'extension des droits de leurs organisations.

28. L'OIT peut et doit, à notre avis, tout faire pour appuyer les revendications présentées par le mouvement ouvrier international dans l'intérêt des travailleurs. La situation internationale actuelle est un sujet de grave préoccupation pour tous les peuples. Le monde continue à vivre dans une atmosphère de tension; des conflits armés éclatent ici et là. Près de 40 millions d'hommes se trouvent encore sous le joug de l'esclavage colonial. Des dizaines de millions d'habitants sur notre planète souffrent du chômage. Dans ces circonstances, l'OIT ne peut rester à l'écart de problèmes aussi fondamentalement importants pour les travailleurs que le maintien de la paix, le renforcement de la sécurité internationale, l'assurance du plein emploi, le relèvement du niveau de vie des travailleurs, l'élimination des vestiges du colonialisme et de ses tragiques conséquences dans les domaines politique, économique et social.

29. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'augmentation du nombre des membres de l'OIT au cours de ces dernières années. Mais on ne peut trouver normal qu'à ce sujet subsistent encore des traces des pires moments de la guerre froide.

30. L'OIT n'a pas admis, par exemple, la République démocratique allemande, Etat socialiste qui a obtenu des succès éclatants dans tous les domaines de l'économie nationale. Le premier Etat de travailleurs et de paysans dans l'histoire de l'Allemagne occupe une place importante dans le monde actuel dont il fait partie. La création de la République démocratique allemande, dont on vient de célébrer avec éclat le vingtième anniversaire, est l'aboutissement, au prix de grands sacrifices, d'une longue lutte de la classe ouvrière allemande contre le militarisme et la guerre, contre l'exploitation et l'oppression. La délégation de l'Union soviétique estime que la participation de la République démocratique allemande aux activités de l'OIT est un impératif urgent de notre temps. L'autorité de l'Organisation ne peut qu'en être renforcée et la cause qu'elle défend ne peut qu'y gagner.

31. En ce qui concerne la question de l'universalité de l'Organisation, la délégation soviétique voudrait appeler l'attention des membres de l'Assemblée sur le fait qu'en violation de ce principe la participation aux travaux de l'OIT de pays socialistes tels que la République populaire démocratique de Corée et la République démocratique du Viet-Nam n'est pas admise.

32. La délégation de l'Union soviétique exprime l'espoir que l'OIT, en abordant le dernier tiers du XXème siècle, sera à la hauteur des tâches que lui imposent l'actualité internationale et la lutte des travailleurs du monde entier contre toutes les formes d'oppression et d'exploitation. Les travailleurs ont le droit d'attendre que l'OIT adopte des mesures plus énergiques et plus courageuses afin d'appliquer les principes de sa charte qui rendront possibles de profondes réformes sociales et la véritable solution des problèmes fondamentaux concernant la vie et le travail qui préoccupent des millions de travailleurs. L'OIT a tout pouvoir d'apporter sa contribution à la noble lutte menée pour instaurer une société humaine juste dans laquelle régneraient, au lieu de la misère et des absurdités militaires et politiques, les grands principes du travail et de la paix.

33. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Le Royaume-Uni est fier de sa longue association avec l'Organisation internationale du Travail. Nous sommes en effet fiers du rôle que nous avons joué lors de la création de celle-ci il y a 50 ans et de l'appui constant que nous lui avons accordé au cours du premier demi-siècle de son existence, durant lequel le nombre des Etats membres est passé de 45 à 121. Nous sommes résolus à maintenir notre participation entière et notre plein appui.

34. C'est dans cet esprit que nous exprimons notre gratitude pour le discours remarquable que son directeur général a prononcé ce matin à la 1793ème séance et qui a retenu l'attention de l'Assemblée.

35. C'est également dans le même esprit qu'une cérémonie nationale est organisée aujourd'hui à Lancaster House, à Londres, conjointement par le Gouvernement de Sa Majesté, le Congrès des syndicats et la Confédération des industries britanniques pour célébrer l'anniversaire de l'ouverture de la première session de l'Organisation internationale du Travail, le 29 octobre 1919.

36. Et c'est toujours avec un sentiment de grande fierté que nous rappelons, comme l'a fait notre premier ministre dans le message de félicitations adressé à Genève en juin dernier, qu'il y a 50 ans la délégation britannique à la Conférence de la paix à Versailles avait présenté le projet de l'organigramme qui fut adopté pour la création de l'Organisation internationale du Travail.

37. Ce n'est toutefois pas dans le but de nous féliciter mutuellement que nous sommes réunis aujourd'hui. L'OIT elle-même n'a pas sollicité de louanges; elle n'a pas non plus fait preuve de suffisance. Bien au contraire, au cours de la réunion du mois de mars de son conseil d'administration, elle s'était assigné comme tâche de marquer son anniversaire par un effort de coopération constructive plus étroite avec d'autres organisations. C'était là un objectif sensé et pragmatique.

38. De même que nous sommes décidés à célébrer le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies non par des

félicitations complaisantes mais en affirmant notre résolution de rendre notre action plus efficace, ainsi que l'OIT cherche à faire honneur à la haute réputation qu'elle s'est acquise par la grande souplesse qui la caractérise – par ce qu'elle appelle elle-même cette "diversité des ressources qui lui permet d'adapter les anciennes traditions aux exigences nouvelles".

39. Bien que l'OIT ne recherche pas les éloges, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer aujourd'hui notre profonde satisfaction de lui avoir vu attribuer ce mois-ci le prix Nobel de la paix.

40. Je me trouvais personnellement en compagnie du Secrétaire général le matin même où la nouvelle de l'attribution du prix Nobel a été connue, quand David Morse vint recevoir les félicitations du Secrétaire général. L'heure était à la joie, car cet événement représentait pour David Morse le couronnement d'une vie de travail consacrée avec enthousiasme et dévotion à une noble cause. Le nom et l'oeuvre de David Morse ne seront jamais oubliés aussi longtemps que l'organisation mondiale qu'il dirige et sert si bien poursuivra et développera son action.

41. Je tiens à rappeler également aujourd'hui le rôle joué par Wilfred Jenks, principal directeur général adjoint de l'Organisation, qui est resté mon ami depuis le temps où nous étions ensemble à Cambridge, peu après la création de l'OIT. Pour lui manifester mon respect, je rappellerai les paroles si éloquentes qu'il a prononcées à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche au début de cette année :

"L'homme de la rue occupe maintenant le centre de la scène mondiale, il n'acceptera plus d'être repoussé dans les coulisses au nom d'une stratégie globale, du développement économique général ou de tout autre concept; il restera devant les feux de la rampe, et ce non pas dans un quelconque but mesquin, mais pour s'assurer que le droit de tous les hommes et de toutes les femmes de vivre librement avec des chances égales, quelles que soient leur race, leur croyance ou la classe à laquelle ils appartiennent, soit non seulement reconnu mais respecté dans le monde entier. Telle est la tâche exaltante qui s'offre à tout le système des Nations Unies. L'OIT n'a cessé de la rappeler depuis une cinquantaine d'années, et nous nous proposons de persévérer dans ce rôle au cours du prochain demi-siècle."

42. On reconnaît là l'expression d'un idéalisme pratique. C'est ce même esprit d'idéalisme pratique et de critique constructive qui inspire David Morse lorsqu'il s'adresse à nous.

43. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner de voir l'OIT, qui fonde sa pensée et ses plans d'action sur des principes et des objectifs aussi sains, s'avérer une organisation progressiste, portée aux initiatives hardies et orientée vers l'avenir.

44. Il n'est pas étonnant non plus qu'elle se soit si résolument attaquée au vaste problème du chômage que Robert McNamara a traité avec tant de conviction lundi matin devant le Conseil économique et social, et au sujet duquel David Morse a lancé aujourd'hui même un grave avertissement.

45. Il est tout aussi naturel que l'Organisation cherche à étendre ses activités et à s'occuper des nouveaux problèmes que pose la vie quotidienne – le contrôle des naissances, qui exerce directement une influence décisive sur tout le problème du chômage, la pollution, l'emploi des ordinateurs dans les travaux de gestion, les aspirations des jeunes et la nécessité du développement rural, pour n'en citer que quelques exemples.

46. On comprend que, tout en élaborant son code du travail qui comprend près de 300 conventions et recommandations, l'Organisation ait hâte de passer des préceptes à la pratique et de se tourner vers de nouveaux domaines de recherche, de formation et d'assistance technique.

47. Par son universalité et sa souplesse, par son dynamisme et son esprit d'initiative, la plus vieille des institutions internationales se range parmi les jeunes organisations.

48. L'Organisation internationale du Travail marque ce glorieux anniversaire en faisant appel à une coopération plus étroite et en recherchant de nouveaux moyens de servir la communauté internationale. Il nous incombe à tous de répondre à cet appel. Nous le ferons mus par l'admiration de tout ce qui a été déjà accompli et inspirés par l'esprit d'initiative dont l'Organisation nous donne un exemple si convaincant.

49. M. SHAW (Australie) [*traduit de l'anglais*] : En ma qualité de représentant de l'un des membres fondateurs de l'Organisation internationale du Travail, je voudrais, au nom de l'Australie, m'associer à ceux qui ont présenté leurs félicitations et leurs vœux les meilleurs à l'occasion de ce cinquantième anniversaire.

50. Très peu d'organismes internationaux peuvent se prévaloir d'un si long passé, et nous apprécions toute la valeur des traditions si bien établies et de l'expérience de l'OIT. Les tâches assignées à l'OIT lors de sa création en 1919 et les dispositions de la Déclaration de Philadelphie de 1944 répondent entièrement aux principes et aux buts des Nations Unies. En fait, c'est par l'intermédiaire d'organisations telles que l'OIT que ces principes trouvent une application pratique.

51. Si je parle avec tant de chaleur de l'oeuvre accomplie par l'OIT, c'est que j'ai eu l'honneur et le plaisir de représenter durant de longues années le Gouvernement australien au sein du Conseil d'administration, des conférences et des comités de l'OIT à Genève. J'ai été le témoin de la réinstallation de l'OIT à Genève après son exil au Canada durant les années de guerre, et j'ai assisté à son intégration dans la nouvelle famille des organisations fondées dans le cadre des Nations Unies, ainsi qu'à sa réadaptation aux besoins modernes et aux circonstances nouvelles. Ce ne fut certes pas là un processus facile : il exigeait une évolution progressive de l'Organisation lui permettant de faire face aux nouvelles conjonctures internationales. La structure tripartite qui est la sienne, groupant les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, a élargi les possibilités de l'OIT et l'a rendue, à certains égards, plus universelle que les autres organisations internationales. Mais ce concept, fondé sur les pratiques internes des démocraties parlementaires et des systèmes d'économie mixte, a été remanié de façon à permettre la représentation de pays ne

se réclamant ni des unes ni des autres, et, en dépit de certaines tensions, le système a résisté à l'épreuve.

52. J'ai vu également l'OIT déplacer le poids de ses activités du domaine de ce que l'on pourrait appeler la réglementation internationale à celui de ce qu'on désigne par les termes d'opérations et d'assistance technique. Le pouvoir dont dispose l'OIT d'élaborer des conventions et de faire des recommandations a facilité l'établissement de normes du travail, ces dernières étant néanmoins interprétées parfois de façons diverses par les différents membres. Cependant, au cours des dernières années, l'Organisation s'est davantage intéressée à l'aide pratique à accorder aux pays en voie de développement qu'à l'élaboration de textes législatifs.

53. L'Australie se félicite de cette évolution. En particulier, nous attendons de l'OIT qu'elle apporte une contribution importante, dans les domaines de sa compétence, à la préparation et la réalisation des objectifs essentiels de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

54. Le développement n'est pas uniquement une question de planification économique ou de statistiques de production, voire d'accroissement du revenu national brut. Le développement économique et social doit servir à réaliser ce but fondamentalement humain de fournir à chacun la possibilité d'accomplir en toute dignité un travail productif. C'est là un aspect humain que le Directeur général de l'OIT a souligné ce matin à juste titre dans sa déclaration riche d'inspiration et d'enseignement [1793ème séance].

55. Nous félicitons M. Morse d'avoir consacré tant d'attention aux problèmes du chômage et du sous-emploi. Nous pensons aussi que, dans le passé, de nombreux pays ont accordé trop peu de place, en élaborant les programmes et la politique de leur développement national, aux problèmes de l'emploi. La responsabilité dans ce domaine incombe surtout aux gouvernements nationaux des pays intéressés, ainsi qu'aux organisations d'employeurs et de travailleurs qui doivent faire preuve d'initiative et d'esprit d'entreprise. Néanmoins, la contribution de l'OIT peut être très importante. En effet, le chômage et le sous-emploi prennent une extension si alarmante et menacent de si nombreux pays — je pense notamment à la région que couvre la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient — qu'un effort massif s'avère indispensable. L'OIT peut fournir une expérience et une aide d'une valeur inestimable en ce qui concerne l'élaboration des programmes d'action et leur mise en oeuvre.

56. L'attribution, cette année, du prix Nobel de la paix à l'OIT constitue un hommage rendu à juste titre à l'Organisation elle-même et à son directeur général, M. David Morse. J'ai eu le privilège de travailler avec M. Morse pendant de longues années. La communauté internationale est bien servie par un fonctionnaire aussi dévoué, aussi capable et apparemment aussi infatigable. Nous lui présentons nos vœux de succès pour l'exercice ultérieur de ses fonctions.

57. Nous apprécions les nobles buts et les idéaux qui inspirent l'Organisation internationale du Travail. Nous sommes également conscients des mesures pratiques et énergiques qui doivent être prises dans les différents pays

par les gouvernements et par les organisations d'employeurs et de travailleurs en vue de réaliser ces idéaux. Nous rendons hommage à l'oeuvre accomplie jusqu'ici par l'OIT, et nous attendons beaucoup d'elle dans l'avenir.

58. M. SCHULTZ (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais] : Tout d'abord, j'ai l'honneur de vous donner lecture d'un télégramme adressé à M. David Morse par le Président des Etats-Unis :

“Il y a 50 ans aujourd'hui, l'un des grands espoirs de l'humanité commençait à se matérialiser. La Conférence de Washington de l'Organisation internationale du Travail se réunissait ici, à deux rues de la Maison-Blanche. La Société des Nations avait commencé à fonctionner. Le grand rêve de Woodrow Wilson commençait à se réaliser. Et voici qu'un demi-siècle plus tard, l'Organisation internationale du Travail poursuit toujours son oeuvre, avec une constitution demeurée intacte, des objectifs qui gardent toute leur actualité et des réalisations de plus en plus importantes. L'histoire de l'OIT constitue non seulement un hommage au courage extraordinaire et à la persévérance de ceux qui se sont voués à ses idéaux, mais aussi une démonstration de l'attrait que peut exercer la poursuite d'un grand idéal. A la veille de cet anniversaire, rien ne pouvait mieux convenir aux circonstances que l'attribution du prix Nobel de la paix à l'OIT. Jamais honneur ne fut plus mérité. Richard Nixon.”

59. Pour qu'une organisation puisse mener une action efficace, il est indispensable qu'elle garde un caractère d'actualité permanente. L'Organisation internationale du Travail répond, comme elle l'a toujours fait, à ce critère. Elle a su reconnaître l'ampleur des problèmes sociaux, discerner les possibilités d'une contribution efficace à leur solution et réaliser toute l'importance des facteurs d'évolution dans l'existence humaine. Ses programmes et sa politique ont été élaborés en conséquence.

60. Cette politique et ces programmes procèdent de la connaissance des pouvoirs inouïs que confèrent à l'homme les percées de la technologie moderne et qui peuvent servir aussi bien à préserver la vie qu'à semer la destruction. A l'origine des succès de l'OIT dont nous célébrons aujourd'hui le cinquantième anniversaire, on trouve une prise de conscience profonde de ce principe fondamental que nous vivons actuellement dans une communauté mondiale interdépendante.

61. La sagesse des principes dont s'inspire l'OIT a été consacrée par l'attribution du prix Nobel de la paix de 1969 à cette organisation exceptionnelle qui, pour reprendre les paroles du jury, lutte “pour améliorer les conditions de travail... et contribuer au maintien de la paix dans le monde”.

62. Au cours des premières années de son existence, l'OIT se préoccupait surtout d'établir des normes. Son Code international du travail comprend des conventions, des traités soumis à la ratification des gouvernements et des recommandations dont devraient s'inspirer les parlements des divers pays. Ces normes sont le résultat d'un accord entre les trois éléments constitutifs de l'Organisation sur les objectifs vers lesquels devraient tendre la législation et les pratiques nationales des différents Etats.

63. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, une nouvelle génération d'hommes d'Etat réunis à Philadelphie a donné une impulsion nouvelle à l'OIT et à l'ensemble des travailleurs du monde entier. Dans la Déclaration de Philadelphie, l'OIT réaffirmait le principe de l'interdépendance sociale et économique des Etats en constatant que "la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous" (article I, c). Cette déclaration a inspiré deux décennies d'activités au cours desquelles l'Organisation a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique d'assistance technique aux pays d'Asie et d'Afrique venant d'accéder à l'indépendance.

64. Au fur et à mesure qu'un grand nombre d'anciennes colonies acquéraient l'indépendance et se faisaient aussitôt admettre au sein de l'OIT, celle-ci devenait rapidement un organisme presque universel. Il en a résulté une évolution importante dans la composition de l'Organisation. Alors qu'avant la guerre elle groupait essentiellement les pays hautement industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord, la plupart de ses membres se trouvent être aujourd'hui des pays en voie de développement. De ce fait, pendant ces 20 dernières années, l'OIT a consacré plus volontiers ses efforts à contribuer au développement économique et social par des programmes d'assistance technique d'une ampleur croissante qu'à protéger les travailleurs de certaines conséquences fâcheuses de l'industrialisation — cette dernière tâche n'en restant pas moins l'un des soucis majeurs de l'Organisation.

65. L'OIT s'efforce d'assurer la formation non seulement de techniciens, mais aussi de cadres de direction dans les pays en voie de développement. La liberté syndicale qu'elle a toujours préconisée n'aurait qu'une portée limitée et ne ferait pas long feu si elle n'était accompagnée de cette formation de cadres syndicaux que l'OIT encourage vivement. Administrateurs et employeurs doivent également assurer une gestion efficace et une direction compétente, comme cela a été souligné dans les programmes élargis de l'OIT en cette matière.

66. L'Organisation s'est fermement engagée à assurer le respect des droits de l'homme pour tous. Outre qu'elle protège les droits syndicaux et dénonce le travail forcé, elle condamne toutes les formes de discrimination en matière d'emploi. Elle s'oppose à la pratique de l'*apartheid* avec la même énergie qu'elle met à défendre la liberté d'association.

67. A l'occasion de ce cinquantième anniversaire, le Directeur général a lancé le Programme mondial de l'emploi en attirant l'attention des 121 Etats membres — qu'il s'agisse de pays développés ou en voie de développement — sur la nécessité d'accorder la priorité absolue au problème de la création d'emplois partout dans le monde. Son argument selon lequel la sécurité de l'emploi est aussi essentielle que la sécurité publique et conditionne cette dernière, le sous-emploi dans les vastes contrées en voie de développement pouvant constituer un réel danger pour les nations riches, cadre bien avec la philosophie de l'OIT, à savoir que l'amélioration de la condition humaine forme un tout indivisible.

68. Cette faculté de l'OIT de répondre aux exigences de notre époque s'explique par la conception et la structure de l'Organisation basées sur sa composition tripartite groupant

gouvernements, employeurs et travailleurs. L'aptitude de l'OIT à pourvoir aux besoins de ses membres dans le contexte des changements radicaux qui affectent la structure sociale et économique du monde entier témoigne de la vitalité de cette organisation.

69. Depuis un demi-siècle, l'OIT s'efforce avec succès de s'adapter à ces situations nouvelles et de mieux définir le rôle que chacun de ses trois composants doit jouer en ce qui concerne le développement national et international. En conséquence, on s'accorde aujourd'hui à reconnaître la nécessité de s'attacher à éliminer ou réduire les tensions là où elles se manifestent, si l'on veut que le monde parvienne à un développement économique et social harmonieux.

70. Il faut cependant reconnaître que cette souplesse de l'OIT ne suffit pas à expliquer toute l'importance qu'a prise cette organisation. La qualité de ses dirigeants y a également contribué, et il est heureux que l'OIT ait toujours eu à sa tête des hommes remarquables, capables de la guider aussi bien au cours de longues années de difficultés, de guerre et de dépression que durant les époques de prospérité.

71. Albert Thomas, le premier directeur général, a su bâtir, sur les ruines de la première guerre mondiale, une organisation qui a contribué à améliorer le sort de l'humanité. Aujourd'hui, le Gouvernement des Etats-Unis rend hommage au travail qui a été accompli au cours des 21 dernières années par un autre grand directeur général, David Morse, un Américain qui est aussi citoyen du monde, et dont mon pays est fier à juste titre. M. Morse a rempli ses fonctions au cours des années qui ont été marquées par des changements extraordinaires, au cours desquelles notre compréhension du monde et des rapports humains s'est approfondie, et où le cosmos lui-même a commencé à révéler ses secrets. Tout au long de cette période, l'Organisation a su s'adapter aux circonstances et maintenir son caractère d'actualité.

72. En ce qui concerne l'avenir, notre ordre du jour est bien rempli. Nous ne saurions rester inactifs alors que des millions de gens souffrent encore de la faim, sont privés des soins médicaux les plus élémentaires, condamnés à rester des illettrés, soumis à des mesures discriminatoires, et ne peuvent accéder à la dignité humaine et aux libertés les plus fondamentales. Il y a beaucoup à faire dans les domaines de la politique de l'emploi, de la sécurité sociale, de la sécurité du travail, de la lutte contre la discrimination et de la solution des problèmes des jeunes et des travailleurs plus âgés en ce qui concerne la formation et la reconversion professionnelles.

73. Nous allons au-devant d'un danger, et l'OIT s'est jointe à d'autres organisations pour souligner la menace que porte en elle la surpopulation. Tant que ce problème ne sera pas maîtrisé, l'accroissement du produit national brut ne suffira pas à créer le climat social propice au développement humain. La croissance de la production ne pourra pas à elle seule neutraliser les effets de la surpopulation dans le monde en voie de développement, qui pourraient alors menacer la paix et la sécurité des nations plus riches.

74. C'est la raison pour laquelle nous approuvons l'inclusion d'objectifs sociaux dans la deuxième Décennie des

Nations Unies pour le développement. Le Programme mondial de l'emploi est, à mon avis, la contribution la plus importante que l'OIT pouvait apporter à la deuxième Décennie pour le développement, car la croissance économique et le développement national sont inconcevables sans un accroissement et une utilisation systématiques et appropriés des ressources humaines. Le récent rapport de la Commission Pearson à la Banque mondiale<sup>3</sup>, ainsi que l'allocution que le Directeur général, M. McNamara a faite au Conseil d'administration de la Banque mondiale<sup>4</sup>, ont mis l'accent sur le développement des ressources humaines en tant que clef d'un développement économique accéléré.

75. Au nom de mon gouvernement, j'adresse mes chaleureuses félicitations à l'Organisation internationale du Travail à l'occasion de l'anniversaire de ses 50 années d'activité au service de l'humanité. Comme l'a dit le président Nixon :

“Nous réaffirmons notre engagement de soutenir l'OIT en tant qu'instrument permettant d'établir une paix durable grâce à la réalisation d'une justice économique et sociale pour tous les peuples.”

76. M. ARORA (Inde) [traduit de l'anglais] : C'est avec une profonde satisfaction que je prends la parole aujourd'hui pour m'associer aux hommages mérités rendus à l'Organisation internationale du Travail à l'occasion de son cinquantième anniversaire. C'est là pour moi un motif de fierté personnelle, car j'ai eu le privilège de consacrer toute ma vie à l'activité syndicale dans mon propre pays.

77. Il a fallu un événement d'une ampleur catastrophique, comme la première guerre mondiale, pour donner naissance à l'Organisation internationale du Travail. Cette guerre, sans précédent jusque-là dans l'histoire, a en effet renforcé plus que jamais la détermination de l'homme de libérer le monde non seulement des guerres, mais de toutes les causes de violence et de discorde. Des hommes à la vision prophétique avaient déjà compris à cette époque que l'ère nouvelle de paix qui s'ouvrait dans l'histoire de l'humanité exigeait non pas simplement la suppression de toute guerre ou de tout conflit, fût-il latent, mais le développement d'une conception constructive fondée sur la justice sociale, c'est-à-dire sur le bien-être économique et social de tous les peuples du monde, sur des conditions de travail et de rémunération satisfaisantes.

78. Cet objectif de la promotion de la justice sociale destinée à servir la cause de la paix mondiale a donc été inscrit dans la Constitution de l'OIT pour en souligner l'importance. La fin de la première guerre mondiale a également confirmé la puissance de l'industrie et la position prépondérante de ceux qu'elle emploie. D'où la conviction que la création d'une organisation comme l'OIT permettrait de démontrer la possibilité, à force de recherches et de francs échanges de vues, de surmonter les conflits industriels et de faire prévaloir un nouvel esprit de concorde dans tous les secteurs de l'industrie. Il appartenait surtout à l'OIT de souligner la dignité du travailleur et de son métier, et de mettre en valeur le rôle constructif que le travailleur

peut jouer dans le développement économique et social de son pays.

79. C'est ainsi qu'a pris naissance cette méthode de travail originale connue actuellement sous le nom de système tripartite, dans le cadre de laquelle des représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs examinent tous les problèmes relatifs à l'emploi dans le monde entier. Au fil des ans, ce système a pu se consolider progressivement, au point de constituer aujourd'hui la base des succès de l'OIT.

80. En conséquence, tout au long de son existence, l'OIT s'est consacrée essentiellement à la défense des droits de l'homme tels que la liberté d'association, la liberté de l'emploi, la suppression des discriminations, l'égalité des chances en matière d'emploi, le droit au travail et à la sécurité sociale, le droit de bénéficier d'un salaire ou d'un revenu minimum, le droit à des conditions de travail et de vie convenables, etc. On peut juger des efforts qu'elle a déployés en la matière en constatant que, dans les années qui ont suivi la première guerre mondiale, les législations de la plupart des pays asiatiques, pour ne citer qu'un exemple, ont porté l'empreinte des normes adoptées par l'OIT interdisant de faire travailler les jeunes et les femmes la nuit, favorisant l'emploi dans le secteur public, réglementant le recrutement des travailleurs, limitant le nombre d'heures de travail, prévoyant des jours de repos hebdomadaires et des congés payés, la protection des futures mères, les indemnités pour accidents du travail, etc.

81. Une étude de l'influence exercée par les Conventions de l'OIT sur la législation de mon pays au cours de cette période révèle la contribution précieuse apportée par cette organisation. Quelques exemples de lois promulguées en Inde en témoignent. Je pense en particulier aux lois suivantes : l'amendement du *Factories Act* de 1911, l'*Indian Mines Act* de 1923, le *Workmen's Compensation Act* de 1934, et le *Payment of Wages Act* de 1937. Cette tendance s'est accentuée après la seconde guerre mondiale avec l'adoption de l'*Industrial Employment (Standing Orders) Act* de 1946, l'*Industrial Disputes Act* de 1947, le *Minimum Wages Act* de 1948, le *Plantation Labour Act* de 1951, divers amendements au *Factories Act*, et bien d'autres. En fait, on a pu dire de l'influence exercée par l'OIT sur la législation du travail qu'elle s'est manifestée aussi bien d'une façon directe et concrète que sous des formes plus subtiles et détournées.

82. Dans ces conditions, le travail fructueux accompli par l'OIT dans la période de l'entre-deux-guerres a naturellement engendré un sentiment de confiance totale à l'égard de cette organisation, ce qui lui a permis de survivre à la seconde guerre mondiale et de reprendre son action avec une vigueur et une détermination renouvelées. Ce rajeunissement ressort avec netteté de la Déclaration de Philadelphie de 1944, aux termes de laquelle la paix mondiale ne peut être établie que sur la base de la sécurité sociale, de la liberté et de la justice sociale pour tous et dans tous les pays. La Déclaration mentionnait le droit de tous les êtres humains au bien-être matériel et au progrès culturel, y compris la liberté, la dignité et la sécurité économique. Elle faisait également ressortir que, tout comme l'apparition de certaines maladies contagieuses en un lieu quelconque risque de menacer la santé publique ailleurs, “la pauvreté,

<sup>3</sup> *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*, Rapport de la Commission d'étude du développement international (Editions Denoël, Paris, 1969).

<sup>4</sup> Faite à Washington (D. C.) le 29 septembre 1969.

où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous" (article I, c).

83. Il n'y a pas si longtemps, on avait encore tendance à croire que le progrès devait inévitablement engendrer la prospérité. Cette conviction était fondée sur l'hypothèse que les progrès de la science et de la technique réalisés au cours des ces dernières années permettraient d'atteindre ce but assez rapidement. Malheureusement, en dépit de toutes ces réalisations, les millions d'êtres humains qui vivent dans la misère et le dénuement forment aujourd'hui une masse plus importante qu'au début du siècle. En présence d'un tableau aussi alarmant, il n'est pas surprenant que l'OIT ait élargi le champ de ses responsabilités qui jusque-là concernaient surtout la protection des droits des travailleurs. Nous constatons donc, en ce cinquantième anniversaire, que l'OIT a su préserver son dynamisme et son efficacité en réajustant continuellement ses objectifs et en se dotant de nouveaux moyens d'action afin de répondre aux besoins économiques et sociaux des pays en voie de développement.

84. Cela nous permet d'envisager l'avenir avec d'autant plus de confiance et d'optimisme, et nous attachons une grande importance au rôle que pourra jouer l'OIT au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Je pense en particulier aux plans de l'OIT visant à lancer une attaque concertée contre la pauvreté et la misère dues au gaspillage de la capacité productive de l'homme. C'est ainsi qu'a pris naissance l'idée du Programme mondial de l'emploi lancé cette année, et dont le Plan asien de la main-d'oeuvre adopté par la sixième Conférence régionale réunie à Tokyo du 2 au 13 septembre 1968 fait nécessairement partie intégrante. Le Programme de l'OIT mentionné plus haut consiste, en une première phase, à étudier les possibilités pratiques d'accroître les sources d'emploi productif et à élaborer des programmes d'action en vue d'exploiter intégralement ces possibilités, ce qui mène à la deuxième phase, celle de leur mise en oeuvre.

85. Le Plan asien de la main-d'oeuvre souligne la nécessité urgente pour tous les pays de la région "de prendre des mesures efficaces et concertées en vue d'accroître au maximum les possibilités d'emploi productif en Asie"<sup>5</sup>. Ce plan cherche également à coordonner, faciliter et harmoniser l'aide multilatérale et bilatérale pour le développement et à en assurer l'utilisation efficace. Il est demandé aux pays en voie de développement de la région et aux pays plus développés du monde entier d'adopter, sur le plan national, des mesures destinées à promouvoir les objectifs du plan.

86. Ce sont donc là autant de témoignages du constant dynamisme de l'OIT et de sa détermination de continuer à s'efforcer inlassablement de réaliser les idéaux de justice sociale et de paix universelle qui sont énoncés dans le préambule de sa constitution.

87. En tant que représentant d'un pays asiatique en voie de développement, je n'hésite pas à affirmer que l'OIT continuera à jouer un rôle important dans le développement social de l'Asie, de même que l'Asie contribuera dans une certaine mesure à façonner l'avenir de l'OIT. Alors qu'en 1960 l'Asie comptait 730 millions de travailleurs sur une population active mondiale de 1,3 milliard d'habitants, on estime qu'elle en comptera 860 millions en 1970 sur un

total de 1 510 millions et 1 500 millions en l'an 2000 sur une population active mondiale de 2 540 millions d'habitants.

88. Je suis fier de rappeler que mon pays est membre de l'OIT depuis sa création, et que c'est donc à juste titre que nous nous enorgueillons de ses réalisations. Un comité national tripartite a élaboré un programme en vue de célébrer le cinquantième anniversaire de l'OIT en Inde, et l'Administration des postes et des télégraphes indienne a émis un timbre pour marquer cet événement. Des brochures, exposant les activités de l'Inde dans le cadre de l'OIT ont également été préparées, et leur publication permettra de donner la plus grande publicité possible à l'OIT et à ses activités. En outre, le gouvernement publiera un numéro de l'*Indian Labour Journal* spécialement consacré à cet anniversaire.

89. L'Inde est reconnaissante à l'Organisation pour l'assistance technique qu'elle lui a fournie, notamment dans le domaine de la formation professionnelle. Nous sommes persuadés que l'assistance technique accordée par l'OIT aux pays en voie de développement et sa coopération avec ces pays continueront à s'intensifier, contribuant ainsi à établir des relations qui ne sauraient être que profitables pour les deux parties.

90. Je saisis cette occasion pour souhaiter à l'OIT de nouveaux succès dans l'accomplissement de sa noble tâche et lui présenter mes félicitations pour avoir mérité le prix Nobel de la paix 1969.

91. En cette étape mémorable de l'histoire de la progression des droits de l'homme en général, et de celle de l'OIT en particulier, mon gouvernement s'engage à accorder, comme par le passé, tout son appui à l'Organisation et à ses activités.

92. M. UMRATH (Pays-Bas) [*traduit de l'anglais*] : Je puis vous assurer, Madame la Présidente, que la délégation néerlandaise considère comme un grand honneur d'avoir été invitée à cette tribune à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'OIT, le jour même où cet événement est solennellement célébré aux Pays-Bas en la présence de S. M. la reine Juliana.

93. Bien que la plus grande partie de l'ancienne génération des dirigeants d'organisations d'employeurs et de travailleurs et des représentants des gouvernements d'il y a 50 ans ne soit plus parmi nous, on se souvient encore très bien, et avec beaucoup de satisfaction, des débuts de l'aventure sans précédent que constituait alors la coopération tripartite. Cette forme de coopération, devenue très courante après la seconde guerre mondiale, a donné des résultats satisfaisants dans de nombreux domaines de l'activité sociale et économique de mon pays, ce qui est illustré par le fait que c'est à un syndicaliste que la délégation des Pays-Bas a confié la charge de faire la présente déclaration.

94. On se plaît à souligner que c'est au cours des années 20 et au début des années 30 que l'OIT, sous la conduite éclairée d'Albert Thomas, a posé les fondements d'une réglementation internationale du travail et des normes internationales des conditions de travail. C'était là une initiative qui présentait un grand intérêt pour de nom-

<sup>5</sup> Résolution 1 de la Conférence.

breuses nations, dont les Pays-Bas, qui avaient commencé à s'industrialiser intensément aux alentours de la première guerre mondiale. Les années 20 ont été marquées par une transformation rapide de ces pays qui, à partir d'une économie reposant essentiellement jusque-là sur le commerce intérieur et extérieur et l'agriculture, ont évolué vers une société de plus en plus industrialisée et urbanisée. Notons cependant que si les conventions et les recommandations de l'OIT concernant les systèmes globaux d'assurance sociale et les relations professionnelles ont servi de principes directeurs à l'élaboration des politiques nationales dans ce domaine, les contacts internationaux réguliers et les échanges de vues et d'expériences entre les responsables de ces politiques nationales se sont également avérés très utiles.

95. La grande dépression et ses séquelles ont fait des années 30 une période de déclin économique et de misère sociale. L'exportation du chômage, conséquence des mesures protectionnistes et de la dévaluation, a été l'instrument principal de la politique économique et sociale à laquelle ont eu recours de nombreux pays à cette époque.

96. Le deuxième Directeur général de l'OIT, Harold Butler, a essayé, de même qu'un certain nombre d'autres personnalités, mais sans plus de succès, de convaincre les dirigeants des Etats que c'est par la coopération internationale et non par le nationalisme économique et l'isolationisme qu'on aidera le monde à se débarrasser du chômage et de la misère et de leurs conséquences sociales et politiques.

97. Ma délégation estime qu'il ne faut pas manquer cette occasion de rendre un nouvel hommage au Canada, qui a offert un asile à l'OIT ainsi qu'à d'autres qui ont dû s'exiler provisoirement au cours des sombres années de la seconde guerre mondiale.

98. Peu après la seconde guerre mondiale, le Directeur général actuel, notre ami David Morse, assumait la direction de l'OIT et s'appretait à lui faire subir rapidement des transformations considérables en ce qui concerne son importance, ses conceptions et ses activités. C'est en effet grâce à sa persévérance et à son imagination que l'OIT s'est rangée parmi les pionniers de la coopération technique en vue de la mise en valeur rapide des ressources humaines et matérielles des régions moins privilégiées, programme qui mérite, de l'avis du peuple et du Gouvernement néerlandais, la plus haute priorité.

99. D'autre part, l'OIT a élaboré un *corpus juris* de la justice sociale, un code unique de normes internationales destinées à promouvoir les droits économiques et sociaux et la protection des libertés. L'Organisation a élargi dans une très large mesure la portée de ses activités normatives en créant un système équilibré de contrôle international. L'efficacité de ces procédures de contrôle dépend surtout de l'existence d'un dialogue fécond entre les organes de contrôle et les Etats membres.

100. On peut affirmer que l'expérience acquise à ce sujet par l'OIT constitue un exemple positif de ce que la coopération internationale peut accomplir en matière de contrôle de l'application des normes humanitaires internationales. Ma délégation voudrait faire observer que les Nations Unies, qui s'efforcent de promouvoir et d'encourager le respect universel des droits de l'homme et des libertés

fondamentales, pourraient tirer profit de l'expérience de l'OIT et s'engager dans la voie qui a été suivie avec succès par l'Organisation.

101. Etant donné que c'est aux Pays-Bas qu'on constate le taux de croissance démographique le plus élevé du monde occidental industrialisé, nous sommes bien placés pour apprécier toute l'importance d'une politique de création d'emplois. Nous ne pouvons donc que féliciter l'OIT d'avoir lancé le Programme mondial de l'emploi qui intéresse tout autant les pays industrialisés que les pays en voie de développement. Là encore, il faut féliciter le Directeur général d'avoir souligné le fait que, dans un certain nombre de pays, la croissance économique n'a pas atteint son but essentiel, puisqu'on y assiste simultanément à une aggravation du chômage et du sous-emploi. C'est pourquoi la stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement doit tenir compte du fait que la croissance économique peut nuire aux objectifs de la Décennie si de nouveaux emplois ne sont pas créés en même temps. A notre avis, ces objectifs ne peuvent être atteints que si tous les organes de la coopération internationale coordonnent plus étroitement leurs politiques sociales et économiques.

102. Je ne citerai qu'un exemple : actuellement, les taux d'intérêt croissants handicapent sérieusement les efforts déployés par les pays en voie de développement en vue d'améliorer la situation de l'emploi, ainsi que les programmes de promotion sociale dans de nombreuses parties du monde. Le bilan de 50 années d'activité de l'OIT a convaincu la délégation néerlandaise que l'Organisation saura prendre encore une fois l'initiative dans la bonne direction, celle de la coopération internationale au service du progrès partout dans le monde et pour tous les hommes, au service de la paix sociale et de la paix entre les nations. C'est bien là l'oeuvre qui vient d'être couronnée par l'attribution du prix Nobel de la paix.

103. Nous tenons à féliciter le Directeur général et tous les membres de cette organisation à l'occasion de cette consécration de 50 années d'efforts inlassables.

104. M. ROSENNE (Israël) [*traduit de l'anglais*] : La délégation israélienne tient à s'associer sans réserve à tous les hommages qui ont été rendus, du haut de cette tribune, à l'Organisation internationale du Travail, qui s'est vu décerner, à si juste titre, le prix Nobel de la paix à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation. Comme nous l'enseigne le Talmud, 50 ans, c'est, dans la tradition juive, l'âge des bons conseils. Et c'est par une heureuse coïncidence, comme nous l'ont rappelé lord Caradon et d'autres orateurs, que cette réunion a lieu jour pour jour à 50 ans d'intervalle de la première Conférence internationale du Travail tenue en 1919.

105. Ce cinquantième anniversaire a été marqué en Israël par d'innombrables manifestations de sympathie et d'admiration sincères pour l'Organisation et ses réalisations dans des domaines si divers de la vie et du comportement humain. Comme il sied à la structure tripartite de l'OIT, les différents secteurs publics et privés d'Israël ont participé, de diverses façons, aux célébrations. Le chef de l'Etat lui-même a bien voulu honorer de son patronage la cérémonie principale; le Comité exécutif de la Confédération générale des syndicats, l'Histadrut, qui représente les travailleurs, et

l'Association des industriels, qui est l'organisation des employeurs, ont tenu des séances spéciales; l'anniversaire a été commémoré à la Knesset par une allocution solennelle du Président, M. Kadish Luz. Le Ministre des postes a émis un timbre commémoratif spécial; de nombreuses réunions publiques ont été consacrées à cet événement auquel la presse de langue hébraïque et de langue étrangère a réservé une très large place; et surtout, dans toutes les écoles du pays, des cours spéciaux ont été consacrés à l'Organisation internationale du Travail et à ce qu'elle représente pour nous tous.

106. Les raisons de ces manifestations de sympathie sont évidentes. Dans le cadre des efforts déployés pour ouvrir la voie à un monde de paix et de justice, de liberté et d'égalité sociale et civique, en dehors de toute considération de race, de religion, d'origine ethnique ou d'opinion politique, l'OIT, l'une des entreprises humaines à avoir obtenu les meilleurs résultats dans le domaine social, se place à l'avant-garde du mouvement.

107. L'OIT symbolise cette vérité éternelle, à savoir que l'homme ne parviendra jamais à l'apaisement et au bien-être par le recours à la force ou à l'oppression, mais uniquement en développant sa personnalité, en travaillant dans un climat d'harmonie et en mettant à profit tous les avantages que lui procurent les progrès de la technique, et ce dans des conditions matérielles et morales qui lui permettront d'assurer les meilleures conditions de travail possibles. Les quelque 300 conventions et recommandations adoptées sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail, et dont la plupart ont été appliquées en Israël, forment un ensemble de textes d'une qualité remarquable, qui couvrent de vastes domaines des relations sociales. Chacune d'elles marque une nouvelle étape vers la réalisation de ces nobles objectifs d'une si grande portée.

108. La participation tripartite à la célébration en Israël du cinquantenaire de l'OIT est le fruit de notre longue expérience au sein de l'Organisation internationale du Travail. Depuis notre accession à l'indépendance, le Gouvernement israélien a toujours considéré sa participation à l'OIT comme un événement presque aussi important, par sa portée et ses résultats pratiques, que l'entrée de notre pays aux Nations Unies. En 1949, notre gouvernement s'est aussitôt prévalu de son droit d'adhérer à l'OIT : Membre des Nations Unies dès le 11 mai 1949, Israël a été admis au sein de l'Organisation internationale du Travail deux jours plus tard, soit le 13 mai 1949. Depuis lors, nous n'avons eu qu'à nous féliciter de notre participation à toutes les activités de l'Organisation. Par l'intermédiaire de l'Histadrut, les organisations ouvrières d'Israël ont maintenu, durant près de 40 années du demi-siècle d'existence de l'OIT, des liens très étroits avec l'Organisation, notamment avec les représentants des travailleurs. Il en a été de même pour les organisations d'employeurs.

109. L'Organisation internationale du Travail est une institution spécialisée qui s'efforce de mettre en pratique les idéaux de justice sociale qui nous tiennent à coeur depuis qu'ils nous ont été enseignés par nos prophètes et nos sages. A un moment où Israël en avait un besoin pressant, l'Organisation nous a accordé une assistance technique importante. Mais cet effort ne devait pas rester unilatéral, et aujourd'hui nous sommes heureux de pouvoir dire que de

nombreux experts israéliens mettent leur expérience et leurs connaissances à la disposition de ceux qui le désirent sous les auspices et dans le cadre des programmes d'assistance technique de l'Organisation internationale du Travail.

110. Au nom de ma délégation et en mon nom propre, je voudrais à mon tour faire l'éloge de l'infatigable Directeur général de l'OIT, M. David Morse, que nous sommes heureux de compter parmi nous aujourd'hui, et dont le discours constructif et empreint de sagesse, où il traçait les grandes lignes du Programme mondial de l'emploi, restera longtemps pour nous une source d'inspiration et un sujet de réflexion. Secondé par d'éminents collaborateurs, M. Morse s'est vu confier la lourde tâche de diriger l'Organisation au cours de la période particulièrement agitée de l'après-guerre où se sont posés les problèmes de redressement, de reconstruction, de décolonisation, et dans la période actuelle d'universalisation des domaines d'activité de l'Organisation internationale du Travail. Si je cite le nom de M. Morse et passe sous silence celui de ses éminents prédécesseurs, c'est parce que j'ai l'honneur de le connaître personnellement, ayant le privilège, en ma qualité de membre de la Commission du droit international, de bénéficier de l'hospitalité si généreuse de l'OIT à Genève et de pouvoir suivre ainsi sur place l'action menée sous sa direction énergique.

111. Nous voudrions aussi rendre hommage au personnel si dévoué de l'OIT, dont la conception du service et le sens du devoir ont contribué à faire prévaloir l'idée même d'une fonction publique internationale. Les membres du personnel de l'OIT ont tous beaucoup fait pour continuer et enrichir les nobles traditions que nous ont léguées ceux qui ont conçu l'Organisation internationale du Travail et ont consacré tant d'efforts et de temps à la mettre sur pied il y a 50 ans.

112. Il nous faut enfin rendre également hommage à ceux qui ont fait preuve d'un sens profond de discernement et d'à-propos en décernant cette année le prix Nobel de la paix à l'Organisation internationale du Travail.

113. M. ZOLLNER (Dahomey) : Doyenne des institutions spécialisées des Nations Unies, en vérité la plus vieille des organisations internationales du système des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail fête cette année le cinquantième anniversaire de sa fondation. A cette occasion, la République du Dahomey se joint à d'autres pays pour exprimer son admiration et sa satisfaction devant l'oeuvre de justice et de paix réalisée par l'OIT. Le prix Nobel de la paix que vient de remporter en 1969 cette organisation internationale est la juste consécration du travail éminent qu'elle accomplit et dont nous autres, Africains, apprécions tout le mérite.

114. Bien que venus tardivement sur la scène internationale, les pays africains savent ce qu'ils doivent à l'OIT. La justice sociale pour laquelle oeuvre l'OIT est précisément, avec la nécessité d'assurer à l'homme la dignité qui lui revient, le pôle autour duquel se sont cristallisées nos revendications pour l'accession à l'indépendance. Dans ce combat pour plus de justice sociale et pour la dignité humaine, nos syndicats de travailleurs ont joué un rôle important, inspirés par les principes qui animent l'OIT, à savoir que la paix n'est durable que si elle est fondée sur la justice sociale.

115. Nous savons — et il faut le répéter jusqu'à ce que cela devienne une réalité — que, comme le disait le pape Paul VI, "le nouveau nom de la paix, c'est le développement". Développement dans le sens global du terme. Bien sûr, développement des ressources naturelles et matérielles, mais, avant tout, développement des ressources humaines. Le Saint-Père l'a très bien compris, et son voyage à Genève pour le cinquantième anniversaire de l'OIT, de même que celui de plusieurs chefs d'Etat africains, constitue la preuve même de l'importance attachée à l'oeuvre de développement, à l'oeuvre de paix qu'accomplit l'OIT pour plus de justice sociale.

116. Le Programme mondial de l'emploi que vient de lancer l'OIT, programme ambitieux, mais combien nécessaire, reçoit tout l'appui des pays africains et spécialement celui de la République du Dahomey. L'un des facteurs qui freinent en effet notre développement est le sous-emploi ou le non-emploi de nos ressources humaines, le chômage, effectif ou déguisé, qui jette à la rue des milliers de jeunes susceptibles pourtant d'apporter une contribution positive au développement du pays.

117. La République du Dahomey se félicite de la coopération qu'elle entretient à cet égard avec l'OIT. L'intervention de cette organisation dans la promotion de l'emploi dans le secteur rural et dans l'établissement de programmes de formation professionnelle en accord avec la FAO et l'UNESCO est une initiative que mon gouvernement apprécie; en même temps, nous constatons l'heureuse coordination établie entre les diverses institutions des Nations Unies pour aider à résoudre le grave problème du sous-emploi et du chômage dans notre pays.

118. La promotion des coopératives, qui est un autre programme de l'OIT, ainsi que la formation des cadres en vue du développement, constitue des initiatives dont l'importance n'est pas à démontrer pour un pays en voie de développement.

119. L'OIT s'intéresse également à l'administration du travail, à l'éducation des travailleurs et à la promotion de la sécurité sociale, tous secteurs dont le progrès conditionne le développement général de nos pays et la mise en valeur des ressources naturelles.

120. L'esprit dans lequel l'OIT considère la nécessaire coopération entre travailleurs, employeurs et gouvernements pour assurer davantage de justice sociale devrait trouver son prolongement à l'échelle planétaire dans une plus juste répartition des ressources mondiales et dans un dialogue fructueux entre pays industrialisés et pays en voie de développement, en vue de trouver une solution juste au problème angoissant des prix des matières premières, qui sont la principale source de revenus de nos pays agricoles.

121. L'oeuvre de l'OIT, la République du Dahomey voudrait l'exalter. Les pays africains l'ont si bien compris qu'ils soutiennent dans leur ensemble une organisation devenue familière en Afrique, puisque sa décentralisation lui permet de s'installer à Addis-Abéba où se trouve le siège de l'Organisation de l'unité africaine et d'avoir des bureaux régionaux au Caire, à Alger, Dakar, Yaoundé, Lagos, Dar es-Salam, Lusaka et Kinshasa.

122. Nous saluons ici le dévouement avec lequel le personnel de l'OIT se consacre au service de la promotion

du travail en Afrique. Lors du dernier renouvellement du mandat du Directeur général, en 1966, les pays africains ont unanimement parrainé la candidature de M. David Morse, personnalité internationale de premier plan, qui a su comprendre et aider les aspirations de ce qu'il est convenu d'appeler les nations prolétaires. La remarquable intervention qu'il a faite devant nous ce matin témoigne encore de ses préoccupations à notre égard.

123. En ce cinquantième anniversaire de l'OIT, la République du Dahomey souhaite apporter son plein appui à l'oeuvre de cette organisation, à laquelle nous participons de manière très étroite. Avant l'indépendance, en 1950 déjà, un de nos éminents ressortissants a joué un rôle appréciable dans la Commission du travail du Sénat de notre métropole d'alors, en liaison avec l'OIT dans les territoires d'Afrique. Aujourd'hui, le premier Sous-Directeur général de l'OIT qu'ait jamais eu l'Afrique au Sud du Sahara se trouve être originaire de notre pays.

124. Les pays africains continueront d'apporter leur caution à l'Organisation internationale du Travail et la République du Dahomey est déterminée à soutenir les efforts de l'OIT pour la promotion de l'homme. Nous renouvelons à l'occasion de ce cinquantenaire notre pleine confiance et notre soutien à cette organisation déjà ancienne, mais qui continue de faire preuve d'une vitalité et d'un dynamisme exemplaires, à la mesure des problèmes qui confrontent le monde moderne.

125. M. VINCI (Italie) : La célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale du travail par l'Assemblée générale représente le digne couronnement des cérémonies qui se sont déroulées à Genève dans le cadre de la cinquante-troisième session de la Conférence internationale du Travail et dans les différentes capitales des pays membres.

126. Nous avons entendu ce matin [1793<sup>ème</sup> séance] deux discours riches d'inspiration pour chacun de nous. L'un prononcé par le Secrétaire général des Nations Unies et l'autre par le Directeur général de l'OIT, M. David Morse.

127. Tandis que cette séance solennelle se tient, je ne peux m'empêcher de penser encore davantage, après ces discours et les interventions de plusieurs collègues, aux regards pleins d'espoir qui partout dans le monde se tournent vers les années 1970 comme vers une "renaissance mondiale" aux stratégies plus ou moins réalistes qui seront soumises à l'examen de la communauté internationale pour trouver la voie vers un développement équilibré.

128. L'OIT, en mettant l'accent sur son but prioritaire, qui est la paix fondée sur la justice sociale, a approuvé le Programme mondial de l'emploi. Le Directeur général de l'OIT, M. David Morse, nous a expliqué ce matin dans son rapport lumineux et si convaincant par l'esprit d'universalité qu'il nous inspire, nous a expliqué chiffres en mains — et ce sont des chiffres bouleversants — que la paix même du monde est en jeu si on n'arrive pas à donner du travail à des centaines de millions de jeunes gens. En même temps, ce programme mondial de l'emploi appelle à mon avis l'attention internationale sur l'exigence fondamentale qui est à la base de tout progrès, c'est-à-dire "l'homme et sa dignité". Et cela à un moment où l'on attribue souvent les

résultats limités et insuffisants de la première Décennie au fait qu'une importance primaire, sinon exclusive, a été accordée aux objectifs purement économiques, dans la conviction que le développement économique aurait comme conséquence presque automatique l'amélioration des conditions de vie et le progrès social.

129. Le monde actuel est bien différent de celui dans lequel oeuvrait Albert Thomas, premier Directeur général du Bureau international du Travail. On peut toutefois constater que les principes fondamentaux dont il s'inspirait n'ont rien perdu de leur validité. Au contraire, ces principes rayonnent d'un éclat plus vif et plus large car, aujourd'hui, ils s'adressent à l'ensemble de la population mondiale.

130. L'injustice, la pauvreté, la misère et les privations affligent une humanité qui s'accroît chaque jour, dans certaines régions du monde, à une vitesse troublante et sans comparaison dans le passé, surtout dans les pays en voie de développement, et ces maux sociaux représentent une menace pour la paix et le progrès du monde.

131. Le cinquantenaire a constitué pour l'OIT une occasion unique, non seulement pour passer en revue ses réalisations, mais aussi pour acquérir la conscience que des tâches nouvelles et plus vastes attendent cette organisation. L'OIT doit s'attacher à cette besogne avec des stratégies différentes, tout en restant fidèle à sa mission et aux objectifs établis il y a 50 ans.

132. Ce tournant significatif, caractérisé par le lancement du Programme mondial de l'emploi, fait de l'OIT une organisation moderne, vitale et dynamique, capable de se modifier avec la souplesse nécessaire et au moment voulu pour mieux répondre aux changements rapides des sociétés, quelle que soit leur place dans la géographie et dans l'histoire.

133. Qu'il me soit permis d'ajouter que si, pendant 50 ans de sa vie, l'OIT n'avait fait rien d'autre — ce qui n'est pas du tout le cas — que de rendre possible la coexistence paritaire et constructive des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, qui ont tous les mêmes droits au sein de cette organisation, ce fait même constitue un titre exceptionnel de mérite, un exploit sans pareil, qui est à la base de tous les succès de l'OIT.

134. Si on avait besoin d'un témoignage, et au niveau le plus haut, pour confirmer la vitalité de l'OIT, il suffirait de rappeler la visite de Sa Sainteté Paul VI à Genève lors de la Conférence et l'octroi à l'OIT du prix Nobel de la paix. Nous nous réjouissons de cette distinction éclatante et bien méritée qui vient d'être accordée à une organisation internationale dont les réalisations, pendant un demi siècle, ont été dans le sens de l'idéal de la justice sociale.

135. L'Italie, qui est membre de l'OIT depuis sa naissance et fait partie de son conseil d'administration, a toujours partagé avec conviction et avec foi ses buts. La contribution toujours croissante que le Gouvernement italien apporte à l'activité de l'OIT soit dans le domaine financier, soit dans le domaine des idées et des programmes, s'explique encore plus aujourd'hui par le fait que l'Italie voit dans l'OIT un des moyens les plus valables et les plus efficaces pour mettre au point une politique fructueuse en faveur des pays en voie de développement.

136. L'Italie, dont la législation sociale est parmi les plus avancées, se place à présent parmi les premiers deux ou trois pays membres de l'OIT qui ont déjà appliqué — très souvent, comme dans le cas de mon pays, de leur propre initiative — les principes contenus dans la presque totalité des recommandations et des conventions adoptées par l'OIT.

137. Dans le domaine de l'assistance technique dispensée au moyen de l'OIT, je ne voudrais pas passer sous silence l'activité du Centre international de perfectionnement technique et professionnel, qui a son siège à Turin. Le Bureau international du Travail a en effet pensé qu'il était nécessaire de disposer d'un mécanisme lui permettant de jouer un rôle directeur dans l'établissement, l'exécution et le contrôle des programmes de perfectionnement organisés à l'intention du personnel qualifié des pays en cours d'industrialisation.

138. Le Gouvernement italien, toujours soucieux d'apporter sa contribution, avec tous les moyens qu'il possède, au progrès des pays en voie de développement, a mis à la disposition de l'OIT non seulement les bâtiments nécessaires pour abriter les moyens didactiques nécessaires, mais aussi des résidences, dans l'enceinte même du Centre, pour y loger les boursiers. En outre, le Gouvernement italien a, par une loi du Parlement, fourni les bases financières, qui s'élèvent aujourd'hui à 800 000 dollars par an, pour le fonctionnement de l'institution.

139. Je voudrais également rappeler que cette entreprise, qui fonctionne depuis quatre ans, a besoin, si l'on ne veut pas la laisser inexploitée, de trouver dans l'économie de l'OIT une situation financière solide. Cela permettrait à tous les pays en voie de développement de trouver à Turin une institution valable pour le développement technique et professionnel de leurs cadres dirigeants, moyens et travailleurs.

140. L'Italie est d'avis que la célébration du cinquantième anniversaire de l'OIT offre une occasion favorable pour imprimer au Centre de Turin sa "vitesse de croisière" en établissant un budget régulier, qui puisse lui permettre de former une moyenne annuelle de 1 500 à 2 000 boursiers. S'il est vrai que ce n'est pas à cette assemblée mais aux pays membres de l'OIT de prendre des décisions à cet égard dans un avenir assez proche, il est également vrai que je peux m'adresser à eux puisqu'ils sont aujourd'hui rassemblés ici.

141. Dans le cadre des célébrations du cinquantenaire, mon gouvernement a déjà émis une série de timbres au mois de juin et est en train d'organiser un vaste programme de manifestations qui seront transmises par la radio, la télévision et la presse. Demain à Rome, au Capitole, une cérémonie officielle aura lieu en présence du Président de la République, une cérémonie à laquelle prendront part les plus hautes autorités de l'Etat ainsi que les représentants des associations des travailleurs, du patronat et de l'OIT.

142. Je ne voudrais pas conclure mon intervention sans transmettre au Directeur général de l'OIT, M. David Morse, ainsi qu'à tous les membres de son secrétariat, les remerciements du Gouvernement italien pour l'oeuvre intelligente, moderne et dévouée entreprise en faveur du bien-être social de tous les pays du monde en général et de ceux en voie de développement en particulier.

143. C'est une grande satisfaction pour le Gouvernement italien de constater que, grâce à l'action prévoyante et infatigable de M. Morse, l'OIT a su modifier ses structures administratives et opérationnelles afin d'être à même de produire l'effort maximum pour contribuer dans son domaine au succès de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

144. L'Italie voudrait saisir cette occasion, cette occasion solennelle, pour renouveler son appui inconditionnel à l'action de l'OIT dans le domaine traditionnel de la législation sociale internationale, aussi bien que dans celui plus récent de l'assistance technique. Justice sociale et coopération technique, voilà deux principes fondamentaux de la conscience moderne, sans lesquels la création d'un monde pacifique ne pourrait être envisagée. Une paix universelle et durable ne peut être fondée en effet que sur la justice internationale et sur le développement économique et social de tous les peuples.

145. Le Gouvernement italien, dont l'action s'inspire de ce même principe, exprime le voeu que l'OIT puisse continuer son activité irremplaçable pour le bien-être des travailleurs du tiers monde et du monde tout court.

146. M. YASSEEN (Irak) : Il est juste de célébrer ici à l'Assemblée générale le cinquantenaire de l'Organisation internationale du Travail, cette organisation qui survécut à la Société des Nations et devint la première institution spécialisée, l'institution dont relèvent tout particulièrement dans le système des Nations Unies les problèmes du travail et les questions sociales.

147. L'OIT fut le résultat d'une nécessité sociale : le besoin de régler sur une base mondiale les conditions de vie et de travail des hommes; son but fut et demeure d'assurer la justice sociale. Grâce à une structure ingénieuse et à un secrétariat aussi capable que clairvoyant, l'OIT a pu, au cours d'un demi-siècle de vie féconde, s'adapter aux nouvelles réalités internationales et accélérer les évolutions sociales dans ses efforts pour atteindre ses objectifs.

148. Il me suffit à cette occasion solennelle, pour rendre hommage à cette grande organisation, de souligner certains aspects de ses efforts au service de la communauté internationale; je dirai quelques mots de l'assistance technique aux pays en voie de développement et de l'internationalisation du droit du travail.

149. La réalité d'un seul monde se fait de plus en plus sentir et, par conséquent, la noble lutte pour le développement devient une tâche internationale. En effet, il est intolérable que chacun, où que ce soit sur notre planète, n'ait pas un niveau de vie compatible avec la dignité de l'homme. Les organisations internationales, chacune dans son domaine, s'efforcent d'accélérer le développement en vue d'un équilibre indispensable à un monde meilleur. L'OIT n'a épargné aucun effort dans ce sens. Elle apporte son assistance technique aux pays en voie de développement selon son programme d'assistance technique, qui a pour but de mettre à la disposition de ces pays l'expérience qu'elle a acquise. Pour ce faire, elle a été amenée à adapter sa structure aux faits nouveaux en instituant la pratique des conférences régionales, des commissions consultatives régionales, des bureaux extérieurs et des réunions d'experts.

Cette adaptation assure un contact direct qui permet de mieux se rendre compte des problèmes des pays en voie de développement. Qui plus est, l'OIT lance un programme pour améliorer les possibilités d'emploi dans le monde, et en particulier dans les pays en voie de développement. L'une des conditions de développement — qui n'est certes pas la moindre — est l'utilisation la plus large des ressources humaines.

150. L'oeuvre magistrale de l'OIT est l'internationalisation du droit du travail. Il est juste d'assurer partout aux travailleurs un statut qui réponde à un minimum compatible avec la dignité de l'homme. La structure tripartite de cette organisation a permis de mieux comprendre les besoins et, par conséquent, de mieux formuler les règles. Le processus de l'élaboration des conventions et des recommandations au sein de l'OIT est de nature à favoriser le développement normatif de l'ordre juridique international pour tout ce qui concerne le travail. La technique suivie pour informer les Etats des conventions adoptées a pour effet — tout en respectant la souveraineté des Etats — d'accélérer les ratifications, et le système de contrôle de l'application des conventions ratifiées a déjà prouvé son efficacité. Les normes que formulent les conventions et que reflètent les recommandations sont le résultat de bien des expériences précieuses; elles constituent un fonds commun pour l'humanité qui, même en l'absence de ratifications, pourrait inspirer les législateurs et influencer le progrès social.

151. A l'occasion de la célébration solennelle du cinquantenaire, je rends hommage, au nom de ma délégation, à l'Organisation internationale du Travail, pour tout ce qu'elle a fait pendant le demi-siècle passé au service de l'humanité pour défendre les droits de l'homme, réaliser la justice sociale et encourager la compréhension entre les peuples, et il m'est agréable, pour terminer, de féliciter son secrétariat et d'exprimer des sentiments de profonde admiration au Directeur général, le grand fonctionnaire international qu'est M. David Morse, qui pendant des années difficiles s'est acquitté de sa noble tâche avec autant de compétence que de zèle.

152. M. VAKIL (Iran) : La célébration du cinquantième anniversaire d'une organisation internationale est déjà remarquable en soi. Car rares sont les membres de la grande famille des Nations Unies qui puissent compter un demi-siècle de passé. Mais dans le cas de l'Organisation internationale du Travail, à l'exploit quantitatif, si je puis ainsi dire, s'ajoute un bulletin de victoire qualitatif de très grande portée. En effet, l'oeuvre accomplie s'est non seulement enracinée dans la vie quotidienne de tous les peuples mais a également suscité un épanouissement toujours plus large du progrès social à travers notre planète. Et par un juste retour des choses, elle a influé sur sa structure et la finalité même de l'OIT. Conçue au départ comme un parlement mondial du travail chargé d'élaborer des conventions et des recommandations destinées à régler les rapports des employeurs et des travailleurs, l'OIT a vu au cours des années ses fonctions se multiplier. La Conférence réunie en 1944 à Philadelphie proclamait : "La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous" (art. III, c, de la Déclaration de Philadelphie), cristallisant ainsi, avant tout autre organisme, une étape de la conscience universelle qui allait dominer les rapports internationaux et forger les

concepts de développement économique de notre époque. C'est là, je pense, un titre de gloire suffisant pour susciter notre admiration la plus vive et nos éloges les plus reconnaissants.

153. Aussi est-ce avec un plaisir vivement ressenti que je joins ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé ou qui vont me suivre, afin d'adresser, au nom de ma délégation, nos félicitations les plus sincères au Directeur général de l'OIT, M. David Morse.

154. Je désire aussi adresser à M. Morse, ici présent, un salut à titre personnel. Il m'a en effet fait l'honneur de son amitié depuis le temps, hélas lointain, où je représentais le premier Secrétaire général des Nations Unies au sein de certaines réunions de l'OIT.

155. Un pays comme le nôtre, dont le souverain éclairé a inscrit au fronton de sa révolution la devise : "Pas de démocratie politique sans démocratie économique", ne peut qu'approuver et appuyer l'action internationale entreprise depuis 50 ans par l'OIT. Notre association avec cette noble organisation remonte loin dans le passé, et cela même constitue le meilleur gage de la sincérité de nos sentiments. Nous avons bénéficié et continuerons à profiter de notre collaboration avec l'OIT, dont les objectifs et les réalisations n'ont cessé de nous guider et de nous inspirer. Et nous espérons que notre modeste contribution à son travail aura été utile. Nous ne pouvons que souhaiter un renforcement toujours soutenu de son oeuvre à travers notre monde en pleine transformation.

156. Permettez-moi d'ajouter que si dans la vie d'un homme, 50 ans constituent une longue période, dans la vie d'une organisation ils ne sont qu'un petit segment de temps, et, malgré le demi-siècle qu'elle fête aujourd'hui, l'OIT se trouve à l'orée de sa jeunesse, avec d'importants programmes qui l'attendent. C'est ce qu'a reconnu avec justesse l'Académie suédoise en lui décernant le prix Nobel de la paix. Résoudre le problème du plein emploi dans un monde en explosion démographique est certes un des meilleurs moyens de servir la paix générale. C'est ce qui ressort de l'admirable discours prononcé ce matin par M. David Morse lui-même. Nous espérons que le deuxième demi-siècle de l'Organisation internationale du Travail sera encore plus fructueux.

157. M. BAYULKEN (Turquie) [*traduit de l'anglais*] : A l'occasion de la Journée des Nations Unies, la semaine dernière, le Secrétaire général, U Thant, a évoqué le fait que l'Organisation des Nations Unies avait franchi les étapes de l'enfance et de l'adolescence et avait atteint l'âge de la maturité. A ce compte-là, et selon les normes établies par le Secrétaire général, nous pouvons qualifier l'OIT, dont nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire, d'organisation en pleine maturité, dotée d'une vaste expérience et d'une grande sagesse.

158. L'OIT a su en même temps conserver toute la vigueur juvénile qu'elle consacre au service des travailleurs et à la solution des problèmes internationaux de l'emploi. Au cours de son demi-siècle d'existence, elle a puissamment contribué à la dignité du travail, à l'établissement par les gouvernements de programmes de formation, aux travaux de recherche sur les problèmes du travail, à l'adoption de

normes du travail, et en général au développement économique et social des Etats membres.

159. Si l'on compare les conditions de travail dans le monde actuel avec celles qui prévalaient au cours des décennies passées, force est de constater un énorme progrès, dont le mérite revient en grande partie à l'OIT.

160. Les succès de l'OIT sont dus, pour une bonne part, à sa structure tripartite qui réunit les représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs à une fin commune qui est de servir la cause des travailleurs. Les longues années de services rendus à l'humanité par l'OIT ont reçu une juste consécration lors de l'attribution cette année du prix Nobel de la paix.

161. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à l'éminent Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, M. David Morse, pour l'oeuvre exaltante qu'il accomplit depuis de nombreuses années dans l'exercice de ses fonctions. Il me faut également féliciter le personnel dévoué et consciencieux qui se consacre aux tâches de l'Organisation, aussi bien au siège de l'OIT que dans les pays membres. Nous désirons aussi saluer l'initiative de l'organisation qui, sous l'impulsion de son directeur général, a lancé le Programme mondial de l'emploi qui sera l'un des éléments essentiels de la stratégie du développement international au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'oeuvre accomplie par l'OIT dans le passé est la meilleure garantie que l'Organisation saura être à la hauteur des grandes tâches qui l'attendent.

162. Je voudrais enfin exprimer la satisfaction de mon gouvernement pour la coopération cordiale et fructueuse qui existe entre la Turquie et l'Organisation internationale du Travail.

163. M. CHENG PAO-NAN (Chine) [*traduit de l'anglais*] : En ce moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale du Travail, de nombreuses pensées nous viennent à l'esprit. Et tout d'abord, nous pensons aux promoteurs qui ont conçu l'idée d'une organisation chargée de promouvoir, au niveau international, la dignité du travail. Il y a 50 ans, cette idée était en soi révolutionnaire.

164. En second lieu, nous sommes frappés par le rôle joué par l'OIT dans l'élaboration de centaines de recommandations et de conventions, par son aptitude à assurer leur application grâce à des méthodes de persuasion plus ou moins discrètes, mais sans jamais perdre de vue le principe fondamental de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres. Cette façon pratique et réaliste d'aborder les problèmes a engendré un climat de confiance parmi les Etats membres à l'égard du Bureau international du Travail et de l'Organisation internationale du Travail. Il faut aussi reconnaître que les recommandations et les conventions de l'OIT aident effectivement à instituer des normes de bien-être des travailleurs dans les pays développés ou en voie de développement membres de l'Organisation.

165. En troisième lieu, l'OIT a créé, au cours des 50 dernières années, des cadres de fonctionnaires loyaux et compétents. Bon nombre de ces fonctionnaires ont fait

carrière au sein de l'OIT au prix de grands sacrifices personnels.

166. Quatrièmement, alors qu'on se plaît à souligner le succès et le fonctionnement généralement harmonieux du système tripartite, il ne faut pas oublier que c'est à un quatrième partenaire, plus discret, le Bureau de l'OIT, que revient le mérite d'assurer la bonne marche du système.

167. Enfin, je ne veux pas laisser passer cette occasion sans mentionner l'hommage qui a été rendu cette année à l'OIT par le Comité du prix Nobel. C'est là la consécration de toutes les réalisations que je viens d'énumérer, un sujet de fierté pour l'OIT, son personnel et M. David Morse. C'est également un encouragement pour tous ceux qui, au sein de l'OIT ou en dehors de cette organisation, travaillent à promouvoir la dignité du travail et la justice sociale pour tous les peuples du monde, car seule une politique de justice sur les plans social et économique nous permettra d'assurer la paix à l'intérieur de chaque pays. Si la concorde sociale règne partout, alors la paix universelle et la bonne volonté générale auront toutes les chances de prévaloir. Nous sommes convaincus que dans les années à venir, M. Morse et ses collaborateurs consacreront tous leurs efforts à cette tâche.

168. M. DAHMOUCHE (Algérie) : L'Assemblée générale consacre cette journée à la célébration du cinquantenaire de l'Organisation internationale du Travail. Cette célébration revêt un caractère doublement cérémonial puisque l'OIT fête à la fois son cinquantenaire et le prix Nobel de la paix, qu'elle a justement mérité.

169. Cette organisation, qui jouit d'une autorité incontestable, grâce à la fonction publique internationale qui est la sienne, se rattache également à un ensemble d'organisations internationales qui poursuivent le même but qu'elle, mais dans une optique différente. Nous voudrions éviter de retracer ici l'histoire de cette organisation, mais comment passer sous silence 50 années de travail ardu, de ténacité, de sacrifices bien souvent ? L'OIT s'est imposé à elle-même de réviser en permanence ses structures et d'améliorer ses méthodes de travail, pour toujours mieux être au service de l'humanité laborieuse. Elle a fait plus que protéger les intérêts des travailleurs; elle a contribué à leur restituer leur dignité oubliée et a revalorisé leur état. Tout en donnant un contenu aux concepts de devoir, de responsabilité, de discipline, elle a su surmonter une tentation bien naturelle qui aurait pu être la sienne, la tentation de se limiter à un cadre étroitement corporatif bien qu'international; elle a intégré des notions telles que les droits et libertés de l'homme qui devaient accompagner naturellement la notion de travail.

170. Aujourd'hui, on peut affirmer sans conteste que l'OIT a atteint en partie ses objectifs, mais que beaucoup reste à faire.

171. En effet, du point de vue historique, la création de l'OIT fut l'aboutissement de l'évolution des idées sociales en Europe tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les promoteurs de réformes sociales — syndicalistes, industriels, sociologues, hommes d'Etat — s'étaient rendu compte que tout pays et toute industrie amenés à améliorer les conditions de travail de leurs ouvriers se plaçaient, en raison de la hausse

du coût de la main-d'oeuvre qui en résultait, dans une situation défavorable par rapport aux autres pays ou aux autres industries. La conclusion d'accords internationaux apparut alors comme le seul moyen de régler le problème. L'idée d'une législation internationale du travail devait petit à petit faire son chemin.

172. Dès lors, l'Organisation que nous connaissons aujourd'hui devait progressivement prendre forme. Ce fut d'abord la convocation d'une Conférence internationale à Berlin en 1890, puis, en 1897, la réunion à Bruxelles du Congrès international de législation du travail, qui jeta les bases de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, laquelle devait être établie trois ans plus tard. Cette association entreprit notamment de publier la législation sociale de différents pays, donnant par là même naissance à la Série législative dont l'OIT assure encore aujourd'hui la publication. En 1901, l'Association créait à Bâle un Office international du Travail, qui joua le rôle d'un centre de documentation, d'étude et de recherche, préfigurant de la sorte le Bureau international du Travail. Si la guerre interrompit, en 1914, la préparation des projets alors mis en chantier, les premiers pas vers la coopération sociale internationale étaient faits et transformaient en une force décisive le faible courant existant jusqu'alors. Le mouvement ouvrier, en effet, prenant conscience de sa force, allait exercer peu à peu mais de façon ininterrompue une pression déterminante qui devait amener la Conférence de la paix, réunie à Paris en 1919, à prendre une mesure sans précédent. Celle-ci constitua en effet une Commission de la législation internationale du travail, composée non seulement des représentants des gouvernements, mais aussi de porte-parole des travailleurs et des employeurs. La Commission adopta un texte qui devait devenir la partie XIII (Travail) du Traité de Versailles, donnant naissance à l'Organisation internationale du Travail, dont la Constitution demeure encore basée, avec quelques modifications, sur ce texte fondamental.

173. Ce sont ces qualités mêmes de structure qui ont permis à l'OIT de résister à l'assaut de la seconde guerre et, après une interruption de cinq ans, de s'attacher de nouveau à définir les buts et les objectifs les plus adaptés aux temps nouveaux dont on prévoyait l'avènement.

174. Nous passerons sur les péripéties, les heurs et malheurs que connut l'OIT depuis cette époque jusqu'à nos jours, pour noter cependant une date importante : c'est en effet en 1946 que l'OIT devenait la première des institutions spécialisées à s'associer à l'Organisation des Nations Unies. Une collaboration efficace et étroite s'est instaurée entre l'OIT et les Nations Unies dans de nombreux domaines tels que l'enseignement technique, la formation professionnelle, le développement rural et industriel, la protection de la santé des travailleurs et bien d'autres, collaboration qui, exigeant une coordination des efforts, a su être profitable aux deux parties. Nous n'en voulons pour preuve que l'élargissement même de la participation des gouvernements à l'oeuvre de l'OIT, qui atteint le nombre de 120 en 1969. Ce chiffre indique assez bien que l'action de l'OIT s'étend désormais à toutes les parties du monde, ce qui n'est pas sans poser de nouveaux problèmes.

175. En effet, cette réévaluation des objectifs, à laquelle l'OIT s'est attachée en 1944, il semble bien qu'elle soit à

nouveau nécessaire aujourd'hui. Nous disions, il y a quelques instants, que l'OIT avait atteint en partie ses objectifs mais que beaucoup restait à faire. Nous sommes persuadés que l'OIT en est elle-même consciente, en ce sens que la modification des données du combat qui reste à mener, l'élargissement de la participation à l'oeuvre commune, l'évolution de la technologie moderne, exigent aujourd'hui de façon pressante de cette organisation qu'elle jette un regard neuf sur les tâches à venir. Dans un monde en évolution où l'on perçoit de plus en plus que le dénuement des deux tiers de la population, source d'instabilité sociale et de déracinement culturel, remet en cause la notion même de paix universelle, il devient nécessaire que la priorité la plus absolue soit accordée à des objectifs devant permettre, non pas tant aux classes laborieuses d'arracher à des employeurs des concessions sans lendemain dans des pays sous-développés, mais, bien au contraire, de développer les possibilités pour chaque individu d'obtenir l'emploi qui lui revient, c'est-à-dire, en définitive, de contribuer au développement du bien-être comme partie intégrante d'un effort plus général, culturel, social et économique.

176. Ce n'est pas sans intérêt que notre délégation constate la coïncidence existant entre ce cinquantenaire de l'OIT, que nous célébrons aujourd'hui, et la préparation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui prendra son essor en 1971. C'est là plus qu'une coïncidence, c'est déjà un symbole, et nous voudrions inviter chaleureusement l'OIT et ses responsables — et nous faisons plus particulièrement allusion à l'action personnelle de M. David Morse, dont nous voulons saluer l'inlassable dévouement et l'efficacité — à faire un effort de réflexion et de renouvellement supplémentaire pour orienter résolument leur action vers cette forme de lutte nouvelle que la diversité des situations dans les pays du tiers monde requiert. Nous pensons aussi, plus précisément, à la redéfinition des objectifs de l'Organisation internationale du Travail dans le cadre de la contribution que les travailleurs du tiers monde peuvent apporter à l'édification de leur développement national; à la nécessaire oeuvre de formation et d'éducation des travailleurs et de leurs familles; aux programmes de l'emploi, et nous pensons surtout à l'éradication définitive de cette philosophie raciste et discriminatoire de l'*apartheid* qui survit encore en Afrique australe et qui semble faire rêver de nouveaux apprentis sorciers dans les territoires sous domination coloniale.

177. Comment ne pas penser que ces grandes victoires remportées par le monde du travail paraissent soudain bien peu de chose devant l'étendue des souffrances accumulées par une si grande partie de la population mondiale, sans qu'on puisse pour autant en prévoir la fin prochaine ?

178. Nous voudrions, pour terminer, rappeler la teneur du message que le président Boumédiène a adressé tout récemment à la Conférence de l'OIT au nom du Conseil de la Révolution algérienne :

“Nous sommes heureux de vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion du cinquantenaire de l'Organisation internationale du Travail. Cinquante ans de travaux sérieux à travers deux guerres mondiales prouvent l'efficacité de cette organisation dont toutes les activités sont au service de la mission la plus noble, celle qui consiste à oeuvrer pour la classe ouvrière et ses droits

dans la vie. Les espoirs du monde vont à votre conférence, aux décisions que vous prendrez et qui peuvent servir de bases nouvelles à la coopération internationale et à de meilleures conditions pour assurer la justice sociale et la paix. Que ce cinquantenaire ouvre une page nouvelle dans la vie de l'OIT<sup>6</sup> ! ”

179. M. CREMIN (Irlande) [*traduit de l'anglais*] : En janvier 1919, l'année donc où a été créée l'Organisation internationale du Travail, et avant même que notre indépendance ne fût reconnue, le premier Parlement des temps modernes de mon pays a adopté comme première loi une Déclaration de l'indépendance irlandaise suivie d'un “Programme démocratique”. Voici le septième et dernier point de ce programme qui exprimait les espoirs et les aspirations de notre parlement pour une Irlande indépendante :

“Il incombera aussi au Gouvernement national de rechercher la coopération des gouvernements d'autres pays en vue d'établir un modèle de législation sociale et industrielle permettant de réaliser une amélioration générale et permanente des conditions de vie et de travail des classes travailleuses<sup>7</sup>.”

180. Quatre années plus tard, en 1923, l'Irlande prenait une décision importante dans le domaine de la coopération internationale en se faisant admettre à la Société des Nations. En même temps, et conformément aux directives politiques du Programme adopté en 1919 par le Parlement irlandais, notre pays adhérait à l'Organisation internationale du Travail.

181. Au mois de janvier de cette année, l'Irlande a célébré le cinquantième anniversaire de la première séance de son parlement national. En juin, mon gouvernement a pris part à la célébration, à Genève, du cinquantième anniversaire de l'OIT, où il s'était fait représenter par une délégation conduite par M. P. J. Hillery, alors ministre du travail et actuellement ministre des affaires étrangères. Nous sommes heureux de participer aujourd'hui à la célébration, par les Nations Unies, du premier cinquantenaire de l'Organisation internationale du Travail, qui a tant fait pour réaliser l'espoir du premier Parlement irlandais de voir établir un modèle convenable de législation sociale et industrielle destiné à améliorer les conditions de travail.

182. L'intérêt porté par le premier Parlement irlandais aux questions du travail s'explique par le rôle très important joué par les travailleurs dans le mouvement d'indépendance irlandais. L'un des dirigeants les plus remarquables du mémorable Easter Rising de 1916 et du gouvernement provisoire proclamé par la suite, James Connolly, a consacré sa vie à la cause des travailleurs — en Ecosse, aux Etats-Unis et surtout en Irlande — et à la propagation des principes de justice sociale.

183. Depuis 46 ans qu'il est membre de l'OIT, mon pays s'efforce de promouvoir les objectifs de cette organisation. Nous avons ratifié un très grand nombre des conventions qu'elle a élaborées; et nous considérons comme un hommage rendu à notre attachement à ses objectifs le fait que,

<sup>6</sup> Message reproduit dans le compte rendu de la 29ème séance de la cinquante-troisième session de l'OIT.

<sup>7</sup> *A Source Book of Irish Government*, édité par Basil Chubb (Dublin Institute of Public Administration, 1964), p. 52.

au cours des 50 années de son existence, le poste de président de la Conférence annuelle ait été confié à deux reprises à un représentant de l'Irlande — la première fois en 1937 à M. Sean Lemass, alors ministre de l'industrie et du commerce et devenu par la suite premier ministre, et plus tard, en 1962, à son successeur en tant que ministre de l'industrie et du commerce, l'actuel premier ministre M. John Lynch.

184. Dans l'un de ses écrits datant de 1910, James Connolly faisait sienne la déclaration suivante :

“Il n'est pas étonnant de voir l'esprit de révolte permanente, qui prévaut aujourd'hui parmi les peuples du monde entier, dépasser la scène politique et s'étendre au domaine de l'économie quotidienne. Les causes susceptibles de provoquer un conflit sont évidentes : ce sont les merveilleuses découvertes de la science, le développement prodigieux de l'industrie, les changements intervenus dans les rapports entre travailleurs et patrons, l'immense richesse d'une minorité et la misère pitoyable qui est le sort de la grande masse, la confiance accrue des travailleurs en leurs propres forces et leur aptitude à s'organiser plus rationnellement, et enfin le relâchement général de la moralité tant dans ses principes que dans la pratique<sup>8</sup>.”

185. Ce texte, extrait de l'encyclique *Rerum Novarum* de 1891, frappe aujourd'hui par son actualité. Il est indéniable, en effet, que certains des facteurs dont le pape Léon XIII soulignait alors le danger demeurent tout aussi inquiétants. Mais alors qu'en 1891 il n'existait pas d'organe pouvant servir de cadre aux efforts de coopération internationale visant à parer aux dangers qui menaçaient, nous avons l'avantage de disposer aujourd'hui d'une organisation qui a fait ses preuves pendant 50 ans et qui peut entreprendre d'éliminer ces facteurs avec une vigueur et une énergie accrues. Face à cette tâche, l'Organisation trouve un appui dans le système d'organismes et d'institutions étroitement reliés dont elle fait partie et qui luttent pour des objectifs communs généraux sous les auspices des Nations Unies.

186. Les nobles idéaux inscrits dans la Constitution de l'Organisation et dans la Déclaration de Philadelphie bien avant la fondation des Nations Unies sont à juste titre rappelés dans la Charte. De nombreux orateurs ont déjà souligné qu'une coopération étroite entre l'OIT et l'Organisation des Nations Unies est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que la communauté mondiale a entrepris un programme de développement destiné, aux termes de la Déclaration de Philadelphie et de la Charte, à promouvoir le progrès social et à assurer de meilleures conditions de vie, et ce dans la conviction, comme il est dit dans le préambule de la Constitution de l'OIT, “qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale”.

187. Comme nous l'a rappelé le Pape actuel, Sa Sainteté Paul VI, dans son encyclique *Populorum Progressio*, “le développement est le nouveau nom de la paix”. L'OIT a depuis longtemps fait sien le principe selon lequel “la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous”; aussi est-ce très opportunément qu'elle a lancé cette année le Programme mondial de l'emploi, que

M. Hillery a chaleureusement approuvé, au nom du Gouvernement irlandais, dans une déclaration faite à Genève le 9 juin 1969, à la cinquante-troisième session de la Conférence de l'OIT.

188. C'est avec une satisfaction profonde que tous ceux qui se consacrent à la réalisation des objectifs de l'OIT ont vu cette année les 50 ans d'activités de l'Organisation être couronnés par le prix Nobel de la paix, récompense qui constitue en même temps un hommage bien mérité rendu au dynamisme de son directeur M. Morse et aux services dévoués de son personnel.

189. Il y a quelques années, une personnalité irlandaise, M. Edward Phelan, qui a occupé le poste de directeur général de l'OIT de 1946 à 1948, écrivait ce qui suit sur les relations entre l'OIT et l'Organisation des Nations Unies dans un article intitulé “La contribution de l'OIT à la paix” :

“Lorsque, peu à peu, les Nations Unies auront profondément ancré leur autorité dans l'esprit des hommes, lorsque, sur le plan politique, sera fermement établie l'habitude de se tourner vers elles pour leur demander directives ou décisions, lorsque, en un mot, elles occuperont pleinement la position que leur assignent les aspirations de tous les hommes de bonne volonté et siégeront avec sérénité dans le temple de la paix désormais infrangible, l'OIT pourra se dire, avec joie et gratitude, qu'elle a eu sa part dans la construction de cet édifice et qu'on lui doit quelques-unes des pierres qui en assureront la pérennité<sup>9</sup>.”

190. Aujourd'hui, à la veille du vingt-cinquième anniversaire de la Charte, alors que, pour reprendre les mots de feu M. Phelan, les Nations Unies “ont eu le temps d'ancrer profondément leur autorité dans l'esprit des hommes”, il convient de féliciter chaleureusement notre organisation soeur et de lui rendre justice pour tout ce qu'elle a fait en vue d'améliorer les conditions sociales dans le monde et de contribuer ainsi puissamment à la paix mondiale.

191. Mme RADIC (Yougoslavie) [traduit de l'anglais] : C'est avec un grand plaisir et une profonde satisfaction que je prends la parole au nom de la délégation yougoslave pour rendre hommage à l'Organisation internationale du Travail à l'occasion de son cinquantième anniversaire et la féliciter de ses efforts inlassables et de ses réalisations remarquables dans la promotion des relations entre employeurs et employés et de la dignité des travailleurs. Je tiens à m'associer aux orateurs qui m'ont précédée et qui, avec tant d'éloquence et de chaleur, ont fait l'éloge de l'OIT à l'occasion de l'attribution du prix Nobel de la paix et ont fait valoir son travail si énergique et la contribution qu'elle a fournie.

192. Je voudrais par la même occasion féliciter le Directeur général, M. Morse, et le remercier des efforts si dévoués qu'il continue toujours à fournir.

193. Le cinquantième anniversaire de l'OIT nous offre l'occasion historique de faire le bilan des réalisations et des progrès accomplis au cours des 50 dernières années, il

<sup>8</sup> *The Best of Connolly* (Cork, Mercier Press Corporation, 1967), p. 100.

<sup>9</sup> Edward Phelan, “L'OIT au service de la paix” (reproduit de la *Revue internationale du Travail*, vol. LXI, No 6, juin 1949), p. 26.

constitue pour nous tous une source d'inspiration pour de nouveaux efforts et une occasion de renouveler l'expression de notre confiance en l'OIT.

194. L'Organisation internationale du Travail est née en 1919 au lendemain de la première guerre mondiale, dans une période marquée par des changements révolutionnaires sans précédent, et au cours de laquelle les problèmes des conditions du travail préoccupaient tous les esprits et exigeaient une action immédiate. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, des représentants des classes ouvrières se trouvaient en mesure de défendre leurs revendications au sein d'une organisation internationale, de lutter pour de meilleures conditions de travail et des niveaux de vie plus élevés pour défendre leurs droits économiques et sociaux et exiger le respect des droits de l'homme. Nous sommes heureux de voir l'Organisation grandir et se développer en dépit des nombreuses difficultés qui ont jalonné ses 50 années d'existence féconde.

195. Depuis 1919, les problèmes ouvriers se sont posés dans un climat politique, social, économique et technologique en constante évolution. Nous avons vu surgir de nouveaux besoins, de nouvelles revendications, des méthodes neuves d'aborder les problèmes; en outre, nous disposons aujourd'hui de moyens d'action plus importants. Outre l'élaboration de conventions et de recommandations internationales et les activités de recherche dans le domaine des relations entre employeurs et employés, l'OIT s'intéresse maintenant à la coopération technique et aux diverses méthodes d'échanges de vues. Certaines normes adoptées il y a 25 ans peuvent très bien constituer aujourd'hui un obstacle au progrès. Le processus d'évolution qui a donné naissance à l'OIT ne fait que s'accélérer, sous l'influence déterminante de la révolution scientifique et technologique. Il est donc évident qu'en ce qui concerne notamment le respect des droits de l'homme, l'égalité des chances d'emploi, la disparition de toutes les formes de discrimination, le droit au travail et à la sécurité sociale, l'oeuvre accomplie par l'OIT s'avère indispensable, et nous ferons de notre mieux pour promouvoir ses activités. Le fait que les Etats aient souvent adopté les conventions de l'OIT comme base de leur politique et de leur législation en matière de relations professionnelles, et que de nombreuses normes adoptées par l'Organisation aient servi de modèle aux législations et aux pratiques nationales, témoigne de l'utilité du travail accompli jusqu'ici et de la nécessité de le poursuivre vigoureusement.

196. L'OIT a démontré son aptitude à s'adapter aux conditions nouvelles et à prendre l'initiative dans le domaine des relations professionnelles en se concentrant ces derniers temps sur les besoins des pays en voie de développement, leurs problèmes en matière d'emploi, la mise en valeur et l'utilisation de leurs ressources humaines.

197. Dans ce contexte, il faut souligner toute l'importance de cette entreprise remarquable qu'est le Programme mondial de l'emploi et qui, nous l'espérons, sera couronnée de succès, ainsi que la portée de la contribution de l'OIT à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Je saisis cette occasion pour prendre, au nom de la Yougoslavie, l'engagement d'accorder notre plein appui à l'OIT et à ses programmes d'activités.

198. M. ARAUJO CASTRO (Brésil) [*traduit de l'anglais*] : Le Brésil félicite chaleureusement l'Organisation

internationale du Travail, dont il est l'un des membres fondateurs, à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le Gouvernement brésilien a fait appel, à plus d'une reprise, aux membres de la communauté internationale pour qu'ils redoublent d'efforts en vue de faire régner un esprit de justice dans les relations entre nations, grandes et petites, en tant que condition indispensable au maintien de la paix dans le monde.

199. C'est précisément dans cet esprit de justice, qui inspire tous les efforts déployés par l'Organisation internationale du Travail en vue de faire prévaloir les sentiments d'humanité et d'impartialité dans les relations professionnelles, que nous découvrons la raison de la vitalité de cette organisation. Doyenne des institutions spécialisées, l'OIT n'a pu surmonter les difficultés historiques des années 30 et 40 que parce qu'elle répondait à un besoin élémentaire et fondamental de dignité et de justice dans les relations professionnelles. A la profonde signification des nobles idéaux qui ont inspiré durant huit ans l'oeuvre d'Albert Thomas et de ses contemporains, il faut ajouter un autre élément tout aussi important. Je veux parler de la politique du développement dans laquelle sont engagées aujourd'hui la grande majorité de nos nations et dont le succès dépend largement de la mesure où seront assurées des conditions d'emploi et de travail convenables. C'est donc pour des raisons à la fois morales et économiques que l'Organisation internationale du Travail a contribué de plus en plus largement à l'édification d'un monde meilleur et plus juste, aspiration qui a si souvent été exprimée au cours du débat général de cette assemblée.

200. Les principes de justice dans le domaine social et dans celui des relations professionnelles inspirent traditionnellement les lois et la jurisprudence brésiliennes. Le Brésil a toujours été un membre actif de l'Organisation internationale du Travail; il a lutté pour faire adopter la plupart de ses conventions, et il a toujours soutenu ses activités. A l'occasion du cinquantième anniversaire de cette remarquable organisation, le Gouvernement brésilien tient à présenter ses vœux de succès pour les entreprises futures de l'OIT, afin que la dignité et la prospérité des travailleurs de toutes les nations puissent toujours servir de fondement à la paix mondiale.

201. A cet égard, le prix Nobel de la paix qui a été attribué à l'OIT couronne à juste titre les remarquables réalisations de cette organisation. Nous tenons, à cette occasion, à présenter nos chaleureuses félicitations au Directeur général, M. David Morse, qui a joué un rôle primordial dans la promotion des idéaux de l'Organisation.

202. A la veille du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, les appels lancés en vue de trouver de nouveaux moyens d'assurer la sécurité internationale — but que nous sommes loin d'avoir atteint — se font plus pressants. Aussi est-il particulièrement opportun de méditer sur la portée de l'idéalisme de l'Organisation.

203. M. NSANZE (Burundi) : C'est avec une très grande joie que je prends la parole au nom de mon pays pour exprimer mes sincères félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale du Travail, qui est une source de fierté pour toutes les nations éprises de paix et de justice sociale.

204. Maintes et différentes occasions m'ont permis de collaborer, d'une manière fructueuse, avec le Directeur général de l'OIT, M. David Morse. En dépit de la célébration de son cinquantième anniversaire, l'OIT connaît un véritable rajeunissement, grâce à la dynamique constante que lui a imprimée son directeur général. Les paroles qu'il a prononcées ce matin témoignent de façon éclatante de son souci dominant pour la révolution économique et sociale : "Nous devons nous organiser pour marcher de pair avec notre temps, et même pour le devancer<sup>10</sup>." [1793<sup>ème</sup> séance, par. 34.]

205. Pendant les nombreuses années au cours desquelles la direction de l'OIT a été confiée aux mains habiles de M. Morse, cette organisation s'est distinguée par un souffle puissant ayant pour objectif primordial celui que lui assigne sa vocation, telle que professée par la Constitution de l'OIT : à savoir la contribution à la paix mondiale par le développement et le progrès dans le domaine économique-social. L'octroi du prix Nobel de la paix à l'OIT illustre de façon significative la part qu'elle a prise dans la quête d'un monde exempt de calamités.

206. D'autre part, le programme d'avenir que nous a proposé le Directeur général dans sa déclaration de ce matin augure également d'une nouvelle relance qu'il se propose d'accomplir au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Bref, tous les efforts et toutes les ressources de l'OIT sont consacrés à la recherche d'un remède souverain à la pauvreté et à la misère, car sans développement humanitaire il n'existe pas de paix authentique.

207. Un concours de circonstances, d'événements et de situations invite la République du Burundi à rendre un hommage tout spécial au dévouement inlassable de M. David Morse et de l'Organisation dont il assume le destin. En effet, depuis l'accession de notre pays à l'indépendance, la coopération entre le Burundi et l'OIT a porté sur bon nombre de domaines; elle devait s'intensifier, s'élargir et aller plus en profondeur à partir de la date où les nouveaux dirigeants de la République ont été mandatés par le peuple pour prendre les rênes du pouvoir et diriger les destinées de la nation. Non seulement cette coopération a enregistré une amélioration fort sensible, mais elle a même créé des conditions entièrement nouvelles qui préparent et assurent son plein épanouissement dans l'avenir.

208. Les domaines dans lesquels l'OIT a prêté son aide et son assistance technique à mon pays sont trop nombreux pour les énumérer. Il convient néanmoins d'en mentionner quelques-uns dans lesquels l'influence bénéfique de l'OIT s'est fait le plus et le mieux sentir, notamment la participation de techniciens et d'experts à la préparation du code du travail, le rôle de l'OIT dans la réalisation des projets d'ordre social, professionnel, éducatif et agricole, ainsi que le fait que cette organisation a contribué à la mise sur pied de l'Union des travailleurs burundais, laquelle s'inspire des principes et des lois cadrant exactement avec la Constitution de l'OIT.

209. Pour les raisons que j'ai énumérées plus haut, outre la reconnaissance que mon pays a pour l'action bienfaitante que l'OIT a exercée dans les domaines précités, mon

gouvernement a d'autres motifs qui justifient sans réserve notre appréciation. C'est avec enthousiasme et une joie profonde que nous saluons le renouvellement du mandat de M. David Morse. En effet, il fut un temps où les aléas des situations délibérément brouillées par certains milieux firent que ceux-ci, sous l'étiquette syndicale, tentèrent de s'approprier par de malins subterfuges les attributions des autorités burundaises en matière de juridiction nationale, et cela dans des questions qui en relevaient exclusivement. Il a fallu le sang-froid, l'impartialité et l'absolue probité du Directeur général et de son entourage pour résister à des ingérences indues et pour aboutir à l'éclaircissement et à la description du tableau global des événements dans leur authenticité.

210. De son côté, mon gouvernement se félicite d'avoir garanti l'application totale des lois de la justice sociale, le plein exercice des droits syndicaux, conformément à l'esprit, aux principes et aux directives de l'OIT.

211. En conclusion, l'intérêt que le Directeur général porte à l'Afrique est tel qu'il a tout fait pour accorder à notre jeune continent la place qu'il mérite dans le concert des membres de l'OIT en nommant un Directeur général adjoint originaire de notre chère Afrique. Encore une fois cela témoigne de la sollicitude, combien manifeste, que M. Morse montre aux jeunes nations qui, somme toute, ont plus de besoins que les pays développés pour pouvoir, de leur côté et à leur tour, s'élever à l'autosuffisance économique et sociale.

212. En conséquence, nous adressons les vœux les plus ardents à l'OIT et à son directeur général pour que leur activité sans cesse croissante contribue à l'édification d'un monde où en attendant que soit réalisé le désarmement militaire, cette organisation réussira à vaincre la faim et la misère, et à remédier au sous-développement économique et social, particulièrement dans le tiers monde.

213. M. RESICH (Pologne) : Je suis heureux de prendre la parole à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale du Travail, dont l'oeuvre a été honorée récemment par l'attribution du prix Nobel. Nous apprécions hautement le fait que cette organisation a élaboré un nombre important d'actes internationaux qui contribuent à améliorer la situation du monde du travail en garantissant entre autres la sauvegarde des droits des femmes et des enfants.

214. La Pologne, membre fondateur de l'OIT, a toujours donné et continue de donner son plein appui à ses buts. Les représentants de mon pays — aussi bien ceux du gouvernement que des ouvriers et des employeurs — participent activement à ses travaux, et particulièrement à l'élaboration des conventions dont la majorité a été signée par le Gouvernement polonais. La délégation de la Pologne, à la cinquantième session de la Conférence générale du Travail, a également appuyé le Programme mondial de l'emploi qui a été solennellement promulgué à cette occasion, et lui a apporté sa contribution.

215. Cinquante années d'existence, c'est un bel âge. A notre avis, un tel anniversaire ne donne pas seulement l'occasion de se féliciter des succès et des réussites, il donne aussi une bonne occasion de se livrer à la réflexion et à une

<sup>10</sup> Cité en anglais par l'orateur.

appréciation constructive permettant de mener à une amélioration des activités de l'OIT. Le monde a subi de profonds changements durant ces 50 années. Ces changements, cependant, ne se sont pas traduits de façon appropriée dans la structure de l'OIT. De l'avis de mon gouvernement il s'agit en conséquence de moderniser et de démocratiser les structures de cette organisation. Dans certains de ses organes, les pays socialistes ainsi que les nouveaux pays de l'Asie et de l'Afrique ne disposent pas d'une représentation conforme à leur place dans le monde contemporain. Il n'y a pas de doute qu'une telle situation est défavorable à l'OIT et à la réalisation des tâches très importantes qui lui restent à accomplir.

216. Tout en félicitant l'Organisation internationale du Travail pour les résultats de ses activités pendant le demi-siècle écoulé, la délégation polonaise tient à présenter ces remarques qui devraient l'aider — si elles sont acceptées — à remplir mieux et de façon plus complète et plus efficace les espoirs que des centaines de millions de travailleurs mettent en elle dans le monde entier.

217. M. NJINE (Cameroun) : Les manifestations organisées tant à Genève, siège du Bureau international du Travail, que dans les différents pays membres à l'occasion du cinquantenaire de l'Organisation internationale du Travail suffisent par elles-mêmes à illustrer la satisfaction générale qu'éprouvent tous ceux qui, de près ou de loin, ont pu bénéficier de l'assistance de cette organisation. Il n'est donc pas étonnant que la délégation du Cameroun, à la suite de bien d'autres, vienne rendre hommage, du haut de cette tribune, à l'action de tous ceux qui, d'Albert Thomas à David Morse, ont su imprimer à l'OIT une orientation souple mais adaptée à un monde sans cesse en mouvement.

218. Si l'OIT demeure l'une des rares institutions nées de la paix de 1919, c'est qu'elle a su avoir de sa noble mission une conception dynamique, en s'adaptant, dans ses structures et ses méthodes, aux besoins nouveaux. Mais c'est aussi parce que sa vocation, d'emblée, l'a située au centre du problème majeur de la justice dans nos sociétés.

219. Lorsqu'on parle de la justice sociale dans les sociétés étatiques, l'on pense inévitablement à la répartition des revenus, à la promotion de l'emploi, à l'amélioration des conditions de travail, bref à l'égalité des chances de tous les citoyens.

220. Mais il y a un autre domaine dans lequel l'OIT, avec ses moyens limités, a pu mener à bien sa tâche : c'est celui de l'association entre l'Etat, l'employeur et le salarié. Et, comme le dit le Directeur général, M. Morse, dont nous saluons le dévouement inlassable, dans son programme mondial de l'emploi, l'OIT, en raison de sa structure tripartite, de l'étendue de ses préoccupations et de ses activités, est regardée comme l'institution où les nations du monde devraient unir leurs efforts pour traduire ces principes dans les faits, grâce à une action internationale pratique s'insérant dans le concret. Cette accession de l'individu à la société internationale, qui a été possible grâce à l'OIT, peut accélérer la prise de conscience, par la communauté internationale, de la nécessité pour elle de faire face collectivement au phénomène du sous-développement.

221. Certes, il existe encore des esprits qui se complaisent dans la satisfaction, alors que l'injustice, la misère et les privations restent le lot de la grande majorité des populations. L'on fait semblant d'ignorer que si la justice sociale est la condition de la paix à l'intérieur des sociétés étatiques, la répartition équitable des fruits de la civilisation demeure la condition d'une paix générale et définitive, car, pour citer une fois de plus M. David Morse "ce ne sont pas seulement les guerres qui violent la paix, l'injustice en fait autant". L'OIT est à l'avant-garde de cette conception. L'on ne s'est donc pas trompé en lui décernant récemment, opportunément d'ailleurs, le prix Nobel de la paix.

222. Mon pays, qui, depuis son indépendance, n'a cessé de bénéficier de la coopération de l'OIT, a eu récemment à Genève, et par la voix de son chef d'Etat, le président Ahidjo, lui-même, l'occasion de dire tout l'intérêt que le Cameroun y attache et de parler de la nécessité d'une action internationale en faveur des pays pauvres. Le président Ahidjo a dit encore :

"... le peuple camerounais apprécie... cette assistance pratique et positive, notamment dans le domaine de la formation et du perfectionnement de la main-d'oeuvre et, d'une façon générale, dans l'utilisation rationnelle des ressources humaines tant dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux<sup>11</sup>."

Cet apport de l'OIT à nos pays a pour but, dans l'esprit de mon chef d'Etat de

"construire, sur la solidarité matérielle de l'humanité, une solidarité morale fondée sur des valeurs communes; de construire une civilisation de l'universel nourrie de l'apport original de chaque peuple et appelant toutes les nations à partager ses bienfaits de manière équitable"<sup>12</sup>.

223. Une page de l'histoire de l'OIT vient d'être tournée. Une autre commence avec la prochaine décennie. Le Cameroun, à cet égard, note d'ores et déjà, avec une très grande satisfaction, la contribution que l'OIT se propose d'apporter à l'élaboration et à l'exécution d'une stratégie internationale de développement, solide et concertée. La stratégie du progrès social, qui sera fondée sur le Programme mondial de l'emploi, en cherchant à assurer à un plus grand nombre des possibilités de travail productif, permettra, j'en suis sûr, de résoudre le problème le plus crucial qui se pose aux pays en voie de développement. Puisse l'Organisation réussir dans sa tâche, malgré les difficultés énormes d'une telle entreprise, car quelles merveilles l'humanité, réconciliée et fraternelle, n'accomplirait-elle pas dans la paix et la justice ?

224. M. HARMON (Libéria) [*traduit de l'anglais*] : Etant l'avant-dernier des représentants de 30 gouvernements à prendre la parole à cette tribune aujourd'hui pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale du Travail, et vu l'heure tardive, je m'efforcerai d'être bref.

225. Dans son discours de ce jour, le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail nous a fait une

<sup>11</sup> Déclaration faite à la 21ème séance de la cinquante-troisième session de l'OIT.

<sup>12</sup> *Idem*.

description graphique très éloquente du fonctionnement de l'OIT, de ses objectifs et de ses buts, et je ne voudrais pas m'attarder sur des statistiques. J'aimerais simplement ajouter qu'ayant participé personnellement aux réunions de Genève et soutenu l'oeuvre de l'OIT dans mon propre pays, j'ai été profondément touché par le rapport du Directeur général, et je voudrais saisir cette occasion pour l'en féliciter.

226. A l'occasion de la commémoration historique du cinquantième anniversaire de l'OIT qui a survécu aux orages des deux guerres mondiales et surmonté les difficultés des après-guerres, je voudrais, au nom de la délégation du Libéria, féliciter sincèrement et chaleureusement l'Organisation, son directeur général, M. David Morse, et tous ses collaborateurs qui, durant de longues années, ont rendu des services si appréciables à l'humanité entière.

227. Conformément aux principes et objectifs des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail a contribué efficacement à la promotion de la coopération internationale et à la solution de problèmes internationaux de caractère économique. Souhaitons qu'elle puisse continuer à apporter ainsi une contribution précieuse au relèvement du niveau de vie dans le monde entier et à la défense des idéaux de justice sociale.

228. Grâce aux efforts déployés par le Directeur général, M. Morse, qui se consacre entièrement aux tâches de l'Organisation, et de ses collaborateurs, l'OIT est devenue une réalité vivante, capable de confronter les tâches de notre époque en faisant reculer les frontières de la misère et du dénuement.

229. En sa qualité de membre de l'OIT, le Libéria a toujours soutenu les programmes et la politique de cette dernière; il est formellement décidé à apporter toute sa contribution en vue d'aider à réaliser les objectifs et les aspirations de l'Organisation.

230. L'attribution du prix Nobel de la paix, qui a été décerné à l'OIT pour l'oeuvre remarquable qu'elle a accomplie au service de l'humanité, a coïncidé avec les cérémonies du cinquantième de l'Organisation et constitue un événement d'une importance majeure.

231. Le Libéria a pu, en tant que pays en voie de développement, constater l'efficacité de l'OIT; aussi sommes-nous fiers de nous associer à nos collègues pour exprimer notre profonde gratitude et réaffirmer notre appui à l'Organisation en cette occasion historique. Aujourd'hui, M. Morse, ses prédécesseurs et ses collaborateurs peuvent s'enorgueillir de l'immense tâche qu'ils ont accomplie dans un monde déchiré par les conflits, la méfiance et les rivalités. Puissent les efforts de l'Organisation contribuer toujours aussi puissamment à assurer l'existence et préserver les espérances de l'humanité.

232. Au nom de notre délégation, du Gouvernement et du peuple du Libéria, j'ai le privilège, Madame la Présidente, de vous adresser et de vous prier de transmettre au Directeur général et à l'Organisation tout entière nos chaleureuses félicitations et l'assurance de notre sincère désir de les aider de notre mieux à réaliser leurs buts et leurs aspirations.

233. Nous voudrions aussi adresser à M. Morse en particulier nos plus vives félicitations pour le dynamisme avec

lequel il dirige l'OIT, et souhaiter à l'Organisation de remporter de nouveaux succès dans la réalisation de ses objectifs et de ses aspirations, de contribuer toujours davantage au développement des ressources humaines et économiques, et de nous permettre ainsi de mieux affronter les tâches de notre époque. Puisse l'exemple de son dévouement inspirer ses pareils, les inciter à relever le défi et aborder hardiment la prochaine décennie en secondant les Nations Unies dans leur mission !

234. M. MATSCH (Autriche) [*traduit de l'anglais*] : En cette occasion doublement réjouissante du cinquantième de l'OIT et de l'attribution du prix Nobel de la paix à cette organisation, la délégation autrichienne présente ses félicitations les plus chaleureuses à l'OIT et à son directeur général, M. Morse. Depuis plus de 20 ans qu'elle est placée sous la direction éclairée de M. David Morse, l'OIT s'est distinguée parmi les institutions spécialisées des Nations Unies par un ensemble remarquable de réalisations concrètes. Depuis la fondation de l'OIT à Versailles, en 1919, pour promouvoir une paix durable fondée sur la justice sociale, plus de 130 conventions et de nombreux autres instruments internationaux ont été élaborés par les services de l'OIT, couvrant presque tous les aspects du domaine social et destinés à établir, à l'échelle mondiale, des normes progressistes du travail. Ces résultats remarquables démontrent non seulement une conscience collective de la nécessité d'une action en faveur de la justice sociale, mais aussi l'existence, aujourd'hui comme dans le passé, d'une volonté de réaliser des tâches constructives.

235. Bien que le mécanisme de l'OIT soit structuré selon un système de représentation tripartite des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, la volonté d'entreprendre une action commune n'en demeure pas moins l'une des caractéristiques de cet organisme spécialisé. Les représentants de chacun de ces trois groupes ont, bien entendu, leurs intérêts particuliers à défendre, mais la volonté commune de mener à bien les tâches de l'Organisation a néanmoins permis d'aboutir aux résultats concrets que je viens de mentionner.

236. C'est ainsi que l'OIT est devenue l'un des piliers des Nations Unies et de la communauté internationale. Ceux qui ont eu le privilège de connaître ce personnage si dynamique qu'était M. Albert Thomas et d'écouter ses discours pleins d'éloquence ont pu constater tous les efforts déployés par le premier Directeur général de l'OIT pour orienter la nouvelle organisation vers ses premiers succès. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on l'a surnommé le père de l'OIT.

237. L'Autriche approuve entièrement la déclaration faite ce matin à la 1793ème séance par le talentueux Directeur général actuel de l'OIT, à savoir que le programme des Nations Unies pour la deuxième Décennie pour le développement devrait comprendre parmi ses principaux objectifs une campagne de création d'emplois productifs.

238. A ce propos, je voudrais mentionner le fait qu'un petit pays tel que l'Autriche a pu, sur son territoire recouvert, fournir un emploi à plus de 60 000 citoyens de deux pays, l'un du Sud-Est européen et l'autre du Proche-Orient.

239. Quels qu'aient pu être ses succès, l'OIT doit s'appêter à surmonter les obstacles qui surgiront à l'avenir,

mais nous sommes convaincus que l'Organisation demeurera toujours un instrument efficace de coopération internationale dans le domaine social. Pour sa part, l'Autriche continue à placer ses espoirs dans les Nations Unies et à faire confiance à l'Organisation internationale du Travail pour le succès de ses futures entreprises.

240. M. ZIKIE (Ethiopie) [*traduit de l'anglais*] : Au cours de la dernière Conférence de l'OIT et de la cérémonie commémorative qui se sont déroulées à Genève, mon auguste souverain, l'empereur Haïlé Sélassié avait pris la parole devant l'Assemblée; néanmoins ma délégation voudrait de son côté, en sa qualité de Membre fondateur de l'Organisation, saisir cette occasion pour féliciter l'OIT en ce jour où nous célébrons son cinquantième. Nous nous réjouissons du fait que ces 50 années de remarquables succès aient reçu la consécration du prix Nobel de la paix. Notre délégation tient également à rendre hommage au Directeur général et au personnel de l'Organisation.

241. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Permettez-moi à mon tour de dire quelques mots à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale du Travail.

242. Dans la longue lutte menée pour la défense de la dignité humaine, le cinquantième anniversaire de l'Organisation internationale du Travail constitue un événement d'une portée toute particulière. L'Organisation a en effet consacré beaucoup d'efforts à cet objectif, et le prix Nobel de la paix qu'elle a si bien mérité nous rappelle cette vérité fondamentale, mais souvent oubliée, qu'il ne saurait y avoir de paix sans justice sociale.

243. Au cours de ses 50 années d'existence, l'Organisation internationale du Travail s'est fixé un but unique, améliorer le sort des travailleurs, hommes et femmes. Grâce à l'adoption de nombreuses conventions du travail, elle a progressivement consolidé les droits fondamentaux de l'homme. Elle a lutté contre la discrimination dans l'emploi. Elle a cherché à abolir le travail forcé. Elle a fait prévaloir le principe de salaire égal à travail égal ainsi que celui de la liberté d'association.

244. L'Organisation internationale du Travail a entrepris son action au début de ce siècle, à un moment où le poids des pays pauvres, dont la plupart n'avaient même pas accédé à l'indépendance, ne se faisait guère sentir dans les affaires mondiales. Pour combler le fossé entre nations riches et pauvres, l'OIT a concentré de plus en plus ses efforts, ces derniers temps, sur les pays en voie de développement. Elle est actuellement engagée dans un vaste programme d'assistance technique dont l'objectif est de fournir aux travailleurs industriels et agricoles de tous les niveaux la possibilité de s'assurer une vie plus décente grâce à une formation et à une éducation appropriées. Des centaines d'experts s'occupent d'apporter l'espoir et la confiance à des millions d'êtres qui ont été si longtemps négligés.

245. Cependant, ainsi que l'a souvent relevé M. Morse, l'accroissement de la production industrielle et agricole n'a guère de sens pour ceux qui, en raison du chômage, ne sont pas en mesure de bénéficier des progrès techniques. Aujourd'hui, dans les pays en voie de développement, 200 à

300 millions d'êtres humains sont contraints au chômage et au sous-emploi et condamnés donc à vivre dans la misère. De plus, il est à prévoir que, dans les années à venir, l'explosion démographique submergera le marché du travail de millions d'êtres en quête d'emploi. Consciente de la gravité de ce danger, l'Organisation internationale du Travail a lancé un Programme mondial de l'emploi dont le but est de multiplier les possibilités d'emploi.

246. L'Organisation internationale du Travail n'a jamais cessé de se consacrer à sa tâche fondamentale, l'amélioration du sort des travailleurs. A l'occasion de la célébration de son demi-siècle d'existence, elle nous rappelle que la justice sociale, tout comme la paix, est indivisible; ce qui laisse bien augurer de l'avenir. Et tandis que l'OIT célébrait son cinquantième anniversaire à Genève, c'est à juste titre que les Nations Unies elles-mêmes, qui constituent la plus vaste organisation des temps modernes, rendent aujourd'hui à l'Organisation internationale du Travail l'hommage qui lui est dû pour ses grandes réalisations sur le plan humain.

247. Je donne maintenant la parole au Directeur général de l'OIT, M. Morse.

248. M. MORSE (Organisation internationale du Travail) [*traduit de l'anglais*] : A cette heure tardive, à la fin d'une longue journée, puis-je me permettre, Madame la Présidente, d'adresser par votre entremise mes remerciements à tous ceux qui ont participé à la discussion d'aujourd'hui et qui ont assuré l'Organisation internationale du Travail de leur appui dans ses activités et dans la réalisation de ses objectifs, et de leur dire combien je suis sensible à leurs paroles ?

249. Je voudrais consacrer un instant à vous exposer ce que tout cela représente pour le personnel de cette fonction publique internationale qu'est le Bureau international du Travail, aussi bien pour ceux qui sont actuellement en service que pour les anciens passés à la retraite — ce personnel qui se dévoue nuit et jour à sa tâche et qui a reçu aujourd'hui l'hommage de ces manifestations de confiance qui lui sont venues de tous les côtés de l'Assemblée. C'est bien là la plus haute des récompenses pour ceux d'entre nous qui travaillent dans la fonction publique.

250. Qu'il me soit permis de dire que j'exprime ces remerciements et cette gratitude non seulement en mon nom propre et en celui de notre personnel, mais également au nom de l'Organisation internationale du Travail toute entière — de son conseil d'administration, de sa conférence, de ses organes, des représentants des travailleurs et des employeurs du monde entier, et des gouvernements qui, comme les vôtres, collaborent activement avec nous en leur qualité d'Etats membres de notre organisation. Les hommages que nous avons reçus cette année et celui que nous rendent aujourd'hui les Nations Unies s'adressent à nous tous, et chacun de nous peut personnellement en être fier.

251. Je voudrais maintenant soulever un dernier point. Ce qui m'a frappé le plus dans notre discussion d'aujourd'hui, c'est de constater que les hommes qui assument des responsabilités politiques et diplomatiques s'efforcent, en présence des grands problèmes humains de notre temps, de s'élever au-dessus de leurs préoccupations immédiates et d'unir leurs efforts en vue d'assurer la promotion sociale, le

progrès humain et le bien-être général partout dans le monde. C'était là une splendide démonstration de notre capacité de nous placer au-dessus de toute considération politique, idéologique ou nationale, et de nous unir dans un effort commun en vue d'édifier un monde de fraternité humaine et de paix.

252. A mon retour à Genève, je ne manquerai pas de transmettre à notre conseil d'administration et à nos différents organes les vœux que vous avez exprimés, et je tiens à réitérer mes sincères remerciements.

*La séance est levée à 19 h 20.*